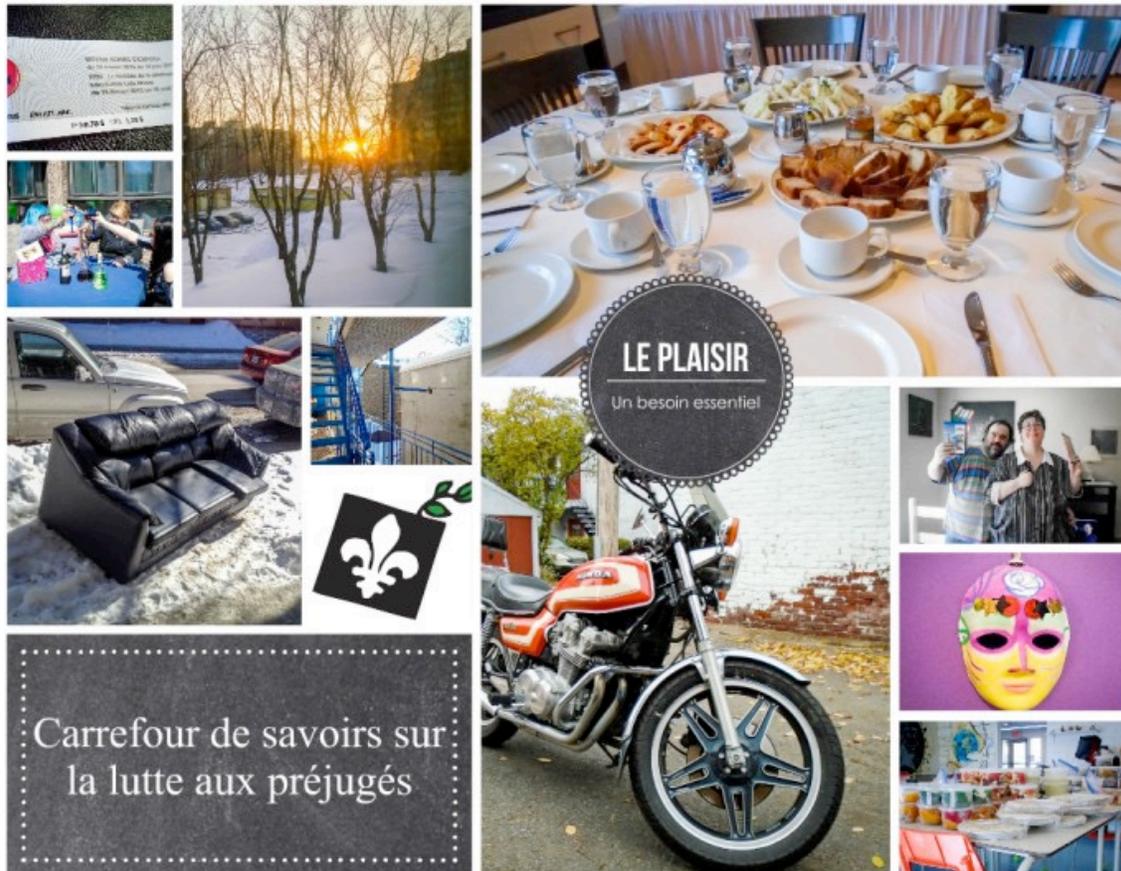


Projet Photovoix :

Le plaisir, un besoin essentiel pour touTEs



Par Catherine Bach, Micheline Bélisle, Marie-Lyne Bouchard, Maryline Côté,
Lucie Fradet, Claudine Gagnon, Johanne Gagnon, Mélanie Labrie, Cynthia Moreau,
Marie-Anne Paradis-Pelletier, Gilles Tremblay et Patrick Tremblay

Avec la collaboration de Sophie Dupéré, Ph.D., Université Laval



Avril 2019
Collectif pour un Québec sans pauvreté

Un mot sur le Collectif

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est un regroupement d'organisations nationales et de collectifs régionaux. Il agit AVEC les personnes en situation de pauvreté en vue de jeter les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde. Le Collectif vise la réalisation effective des droits reconnus à touTEs.

Le Collectif juge que l'ensemble de la société doit agir pour éliminer la pauvreté, afin d'atteindre la pleine réalisation des droits humains. Sa principale revendication se formule comme suit : que les éluEs et les gouvernements agissent pour transformer les politiques publiques et en adoptent de nouvelles afin :

- d'éliminer la pauvreté,
- de réduire de façon continue les inégalités socioéconomiques,
- de contrer les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

Pour le Collectif, cela doit être fait de manière concertée, globale et structurée, en association AVEC les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent.

Collectif pour un Québec sans pauvreté

750, rue Saint-François Est
Québec (Québec) G1K 2Z9
www.pauvrete.qc.ca

Membres du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés ayant participé au projet Photovoix

Catherine Bach
Micheline Bélisle
Marie-Lyne Bouchard
Maryline Côté
Lucie Fradet
Claudine Gagnon
Johanne Gagnon
Mélanie Labrie
Cynthia Moreau
Marie-Anne Paradis-Pelletier
Gilles Tremblay
Patrick Tremblay

Comité de coordination

Sophie Dupéré, professeure adjointe, Faculté des sciences infirmières, Université Laval
Lucie Fradet, doctorante en santé communautaire, Université Laval
Claudine Gagnon, Collectif pour un Québec sans pauvreté
Cynthia Moreau, Collectif pour un Québec sans pauvreté
Marie-Anne Paradis-Pelletier, Collectif pour un Québec sans pauvreté

Photographe en appui au projet

Annabelle Fouquet

Comité d'accompagnement (en plus des membres du comité de coordination)

Micheline Bélisle, cochercheure
Marianne Corneau, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique de la Capitale-Nationale
Maryline Côté, cochercheure
Philippe-Benoît Côté, professeur, Département de sexologie, UQAM
Pierre Frappier, expert du vécu et de la méthode Photovoix
Élisabeth Germain, citoyenne et collaboratrice du Collectif pour un Québec sans pauvreté
Virginie Larivière, Collectif pour un Québec sans pauvreté

Table des matières

Un mot sur le Collectif	1
1. Mise en contexte : la lutte aux préjugés au Collectif pour un Québec sans pauvreté.....	5
2. Premiers pas du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés	6
2.1 Objectifs et approche	6
2.2 Définition des préjugés et de l'inclusion	7
2.3 Émergence du thème de recherche.....	8
3. Démarrage et déroulement de la recherche	9
3.1 Les trois questions de recherche	9
3.2 La méthode Photovoix	9
3.3 L'approbation éthique	10
3.4 La structure du projet Photovoix du Carrefour.....	11
3.5 Le déroulement du projet.....	12
4. Quelques concepts à la base de la recherche.....	18
4.1 Les besoins.....	18
4.2 Le plaisir.....	18
4.3 Les droits.....	19
5. Résultats de la recherche et constats du Carrefour.....	21
5.1 Les plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté ont peu ou pas accès	21
5.2 Les causes des difficultés d'accès au plaisir	24
5.3 Le plaisir, c'est essentiel, mais est-ce un besoin? un droit?	30
6. L'évaluation du projet Photovoix.....	36
6.1 Le regard des comités de coordination et d'accompagnement.....	36
6.2 L'évaluation par les membres du Carrefour.....	37
7. Conclusion.....	43
8. Références.....	45

Annexe 1 : Brève recension d'écrits sur les concepts de préjugé, de plaisir, de besoin et de droit.....	48
Le concept de préjugé	48
Les concepts de besoins essentiels et de plaisir selon la littérature	52
Annexe 2 : Grille des niveaux de conscience	59
Annexe 3 : Certificat d'approbation de l'éthique du projet Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs	61
Annexe 4 : Formulaire de consentement à signer par les personnes prises en photo	63
Annexe 5 : Formulaire de consentement à la participation destiné aux membres du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés	65
Annexe 6 : Formulaire d'engagement à la confidentialité	71
Annexe 7 : Grille des questions d'analyse (fiche synthèse – réflexions et discussions).....	73
Annexe 8 : Tempête d'idées sur les trois questions de recherche	75
Annexe 9 : Textes des bannières autoportantes	77

1. Mise en contexte : la lutte aux préjugés au Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe une quarantaine d'organisations nationales et régionales. Dès 1998, il s'est donné comme objectif de jeter les bases d'un Québec sans pauvreté, et de le faire AVEC les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent. Rapidement, le Collectif a identifié les préjugés envers ces personnes comme étant un obstacle majeur à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Dès lors, il a cherché à agir pour les contrer.

Plusieurs organisations sociales et communautaires, notamment celles qui œuvrent dans le domaine de la défense des droits, portent elles aussi une attention particulière aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Elles déploient beaucoup d'énergie pour montrer que l'image des « pauvres » que véhiculent les préjugés ne résiste pas à l'épreuve des faits. Toutefois, l'angle à partir duquel ces organisations appréhendent les préjugés est souvent celui de leurs effets sur les personnes qui en sont la cible, et pas toujours celui des causes socioéconomiques qui favorisent leur apparition et leur diffusion.

L'aspect structurel des préjugés échappe souvent à l'attention des décideurs. Pourtant, les personnes qui en sont la cible identifient les préjugés comme une des principales difficultés dans leur vie : ils empêchent l'inclusion sociale et la participation citoyenne et attaquent leur dignité.

Plusieurs décisions politiques sont fondées sur des préjugés. On peut penser, par exemple, au programme Objectif emploi qui oblige les personnes dont c'est la première demande d'aide sociale à participer à un programme d'employabilité, faute de quoi leur prestation est amputée. Cette obligation se fonde sur l'idée reçue que les personnes en situation de pauvreté ne veulent pas vraiment aller sur le marché du travail et qu'il faut par conséquent trouver un moyen pour les y amener.

« Tant que les préjugés vont bâtir les lois, y'aura pas de réelle volonté politique. »

- Comité AVEC, mai 2011

2. Premiers pas du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés

En 2012, dans le but de mieux comprendre les aspects structurels et les effets politiques des préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté, le Collectif a mis sur pied le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés.

2.1 Objectifs et approche

Un carrefour de savoirs permet de faire entrer en dialogue des personnes avec différents types d'expertise : des personnes expertes de la pauvreté – parce qu'elles la vivent ou l'ont vécue – et des personnes ayant d'autres formes d'expertise comme l'intervention ou la recherche. Elles partagent la richesse de leurs savoirs et expériences respectifs afin de générer de nouvelles connaissances, dans le but avoué d'agir sur l'objet de leur réflexion. Le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés était donc une façon de réfléchir à plusieurs en vue de développer des connaissances sur les préjugés et des stratégies pour les contrer (en particulier ceux qui orientent ou émanent de l'action gouvernementale). Il visait aussi, plus largement, à identifier des façons de faire plus efficaces et inclusives pour lutter contre la pauvreté.

Le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés s'est donné quatre objectifs :

- développer une réflexion critique entourant les préjugés et les façons de les contrer;
- enrichir l'analyse politique du Collectif;
- élaborer des outils de sensibilisation;
- et développer des pratiques collectives de résistance aux préjugés.

Le Carrefour, qui regroupe des personnes en situation de pauvreté, des intervenantes et des chercheuses, s'inscrit dans une approche visant à penser, décider et agir AVEC les personnes qui vivent la pauvreté.

Les travaux des deux premières années du Carrefour ont notamment permis aux participantEs de passer d'une conception individuelle de la lutte aux préjugés à une conception sociale et politique. Le point de départ des réflexions des participantEs du Carrefour a été la souffrance ressentie lorsqu'on est la cible de préjugés liés à sa situation socioéconomique : « Ça fait mal en dedans! » En plus de frapper au niveau personnel, leurs effets se manifestent au niveau de la société, générant de la division sociale et justifiant des discriminations.

2.2 Définition des préjugés et de l'inclusion

À quoi servent les préjugés, et à qui profitent-ils? Il est apparu aux participantEs que les préjugés sont avant tout une question d'affirmation du pouvoir : ils sont un outil pour assurer la domination des unEs par l'oppression des autres. Les préjugés permettent de classer des groupes de gens en prétendant que leur condition ou leurs caractéristiques, comme celle d'être « pauvre », relèvent de leur responsabilité individuelle plutôt que de l'organisation sociale. Les réflexions du Carrefour ont permis aux membres de se donner une définition du préjugé, que voici :

Les préjugés sont des énoncés simples, rapides, faciles à répéter, qui prennent souvent la forme de généralisations ou de raccourcis. Ils peuvent s'exprimer par des insultes, souvent déguisées, à l'endroit des personnes en situation de pauvreté.

Les préjugés peuvent être véhiculés par tout le monde dans la société. Ils peuvent même être reproduits et diffusés par des personnes qui sont elles-mêmes objet de préjugés. Cependant, lorsqu'ils sont véhiculés par des groupes d'influence, des partis politiques, des politicienNEs ou des médias, les préjugés ont un impact plus grand, peuvent contribuer à accentuer le pouvoir de certainEs et engendrer de la discrimination systémique.

Chez la personne qui les émet, les préjugés renforcent l'estime de soi en créant un sentiment de supériorité. Chez la personne qui est visée par les préjugés, ils produisent de la souffrance, un sentiment de rejet, une perte d'estime de soi et la honte de sa condition sociale.

Les préjugés accentuent les inégalités sociales, renforcent les privilèges des personnes qui ont du pouvoir, excluent et envoient dans la honte celles qui n'en ont pas. Ils brisent la communication et entraînent l'exclusion. Lorsqu'ils sont utilisés comme outil d'oppression, ils créent des boucs émissaires pour les problèmes sociaux et servent à manipuler la population pour conserver le pouvoir¹.

Les préjugés viennent donc alimenter les inégalités. Qu'il s'agisse des inégalités de revenu, de genre ou de race, les préjugés dévient l'attention de la population, des décideurEs et des politicienNEs de la question plus importante des inégalités.

¹ Il est à noter que cette définition élaborée par les membres du Carrefour à partir de leurs expériences et de leurs observations rejoint en de nombreux points la littérature existante sur la question des préjugés, et dont des extraits sont présentés à l'annexe 1. Les auteurs consultés relèvent par exemple eux aussi que les préjugés constituent des jugements de valeur d'un groupe social envers un autre, que ces jugements ont des impacts négatifs sur les personnes comme sur la société et que les préjugés peuvent constituer un outil de domination sociale.

Si l'on souhaite remédier à la souffrance induite par les préjugés, il apparaît donc nécessaire de vouloir tout autant combattre les inégalités, l'exclusion et l'impuissance sociales qu'ils servent à maintenir. Parce que les membres du Carrefour aspirent à une vie meilleure et plus riche de possibilités pour touTEs les citoyenNEs, une vie où la dignité serait assurée et les droits respectés, elles et ils ont conclu qu'il valait mieux « lutter pour » un projet qui crée plus de solidarité que de « lutter contre » les préjugés qui les visent. Cette conclusion a suscité une réflexion autour d'une définition de l'inclusion :

« Les préjugés cachent les inégalités comme l'arbre cache la forêt. »

– Une membre du Carrefour

L'inclusion est un processus par lequel la société s'enrichit en incorporant la diversité des personnes. Les personnes y trouvent la confirmation de leur valeur et l'accès aux ressources. C'est une négociation souvent difficile entre les normes sociales et les caractéristiques des personnes. L'inclusion est la réalisation concrète de la citoyenneté et de l'égalité. Donc, lutter pour l'inclusion, c'est lutter pour l'égalité.

2.3 Émergence du thème de recherche

Poursuivant leur réflexion, les membres du Carrefour ont songé à produire de nouveaux savoirs pour « lutter pour » l'inclusion. Pour ce faire, elles et ils ont choisi, à partir de 2014, d'approfondir un thème considéré tabou et qui a été peu abordé dans la littérature sur les préjugés : la question de *l'accès au plaisir ou plutôt de la difficulté d'accéder à certains plaisirs pour les personnes en situation de pauvreté*. Les membres avaient en effet l'intuition que l'accès à certains plaisirs, comme d'aller voir un spectacle ou de recevoir des amis pour un repas, contribuait au sentiment d'inclusion à la société. Plusieurs plaisirs sont quasi inaccessibles pour les personnes vivant la pauvreté, et les membres avaient l'impression que les préjugés compliquaient encore l'accès à ces plaisirs.

Pour documenter ce thème novateur, le Carrefour a résolu de se lancer dans une démarche de recherche participative, avec le soutien de chercheuses de l'Université Laval. Le cadre de cette recherche est détaillé dans la section qui suit.

3. Démarrage et déroulement de la recherche

3.1 Les trois questions de recherche

Après avoir choisi comme sujet de recherche les difficultés d'accès au plaisir dans un contexte de lutte aux préjugés pour les personnes vivant la pauvreté, les membres du Carrefour ont précisé l'orientation de leur collecte et de leur analyse de données de manière à répondre aux trois questions de recherche suivantes :

Quels sont les plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès?

Pourquoi les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à ces plaisirs?

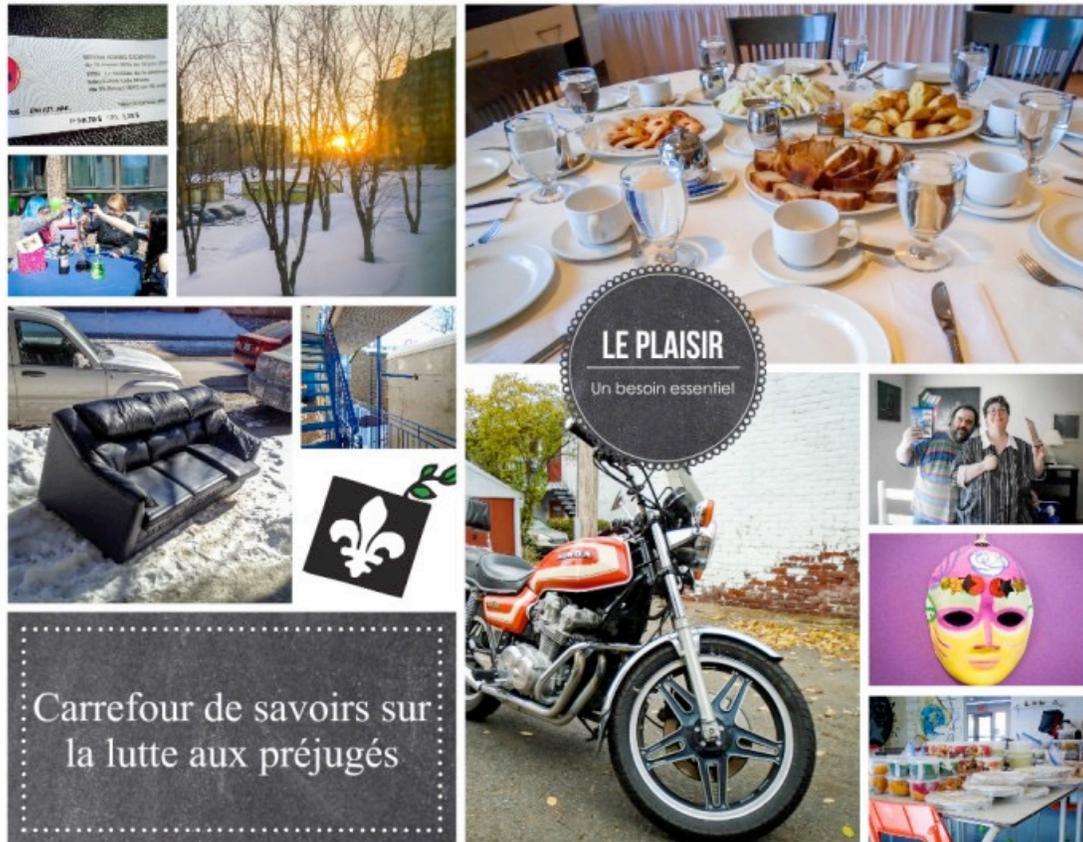
Pourquoi le plaisir est-il un besoin essentiel pour tout être humain et devrait être un droit pour touTEs?

3.2 La méthode Photovoix

Afin de répondre à ces questions tout en faisant valoir le vécu et l'expertise des personnes en situation de pauvreté, les membres ont choisi d'expérimenter la méthode Photovoix. Cette méthode est une façon créative de faire de la recherche-action participative qui allie l'image et la parole et inclut des membres d'une communauté marginalisée dans l'ensemble d'un processus de recherche en tant que cochercheurEs-photographes (Wang, Burris, Ping, 1996).

La méthode Photovoix a pour objectif de « documenter et refléter les préoccupations, les luttes et les forces de sa communauté; de discuter en groupe des questions d'importance en favorisant un dialogue critique afin de produire des connaissances partagées; et d'influencer les décisions politiques » (*ibid.*, traduction libre). Cette méthode semblait un choix en cohérence avec la vision du Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui a à cœur de faire la lutte à la pauvreté AVEC les personnes qui la vivent, c'est-à-dire en favorisant leur participation aux réflexions, aux décisions et aux actions choisies dans le cadre de cette lutte.

Opter pour cette méthode a permis aux membres du Carrefour de développer de nouveaux angles de réflexion. Elles et ils ont aussi expérimenté un nouvel outil de création et d'analyse de savoirs qui implique les personnes et allie art et recherche à des fins de lutte politique contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. De plus, l'usage de la photographie semblait être un moyen efficace de documenter et de discuter du thème du plaisir. C'était une stratégie novatrice et attrayante et pour diffuser les savoirs créés et pour libérer un espace de prise de parole pour les personnes en situation de pauvreté.



3.3 L'approbation éthique

Par souci de donner un cadre éthique à la recherche, le Collectif a soumis le projet aux Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL) et obtenu un certificat d'approbation de l'éthique du Comité sectoriel d'éthique de la recherche en sciences de la santé (annexe 3). Les membres du Carrefour ont pris part à la démarche d'approbation en améliorant et en validant le formulaire destiné à obtenir le consentement des personnes qui seraient prises en photo (annexe 4). Avant de procéder à la collecte de données, toutes les personnes engagées de près ou de loin aux différentes étapes de la recherche ont signé un formulaire de consentement à la participation (annexe 5) ou un formulaire d'engagement à la confidentialité (annexe 6). Pour assurer le bon déroulement de la recherche, une structure de soutien s'est greffée autour des cochercheurEs-photographes.

3.4 La structure du projet Photovoix du Carrefour

Afin d'appuyer le processus de recherche, trois comités ont été mis sur pied : le comité de recherche, le comité de coordination et le comité d'accompagnement. Ces comités ont travaillé de près ou de loin à la réalisation de la recherche et ont assuré une vigilance éthique et scientifique. Le recrutement des membres de ces comités s'est fait parmi les personnes impliquées dans le projet et à travers le réseau du Collectif.

3.4.1 Le comité de recherche : les membres du Carrefour

Le comité de recherche, qui a réalisé la recherche proprement dite, était composé des membres du Carrefour et comprenait une majorité de personnes en situation de pauvreté. CertainEs membres évoluaient avec le Carrefour depuis sa formation en 2012, alors que d'autres se sont ajoutés en cours de route. Au départ, le groupe était plutôt ouvert, mais il s'est stabilisé dès les premières rencontres du projet. Au total, huit cochercheurEs-photographes – expertEs du vécu de la pauvreté –, trois animatrices – expertes de l'intervention – et une professionnelle de recherche – experte de la méthode Photovoix – en faisaient partie. Une photographe professionnelle a également accompagné le Carrefour au début de la démarche.

Entre 2014 et 2016, les membres du Carrefour se sont réunis à 20 reprises, à raison d'une rencontre mensuelle d'environ quatre heures. En plus de traverser les différentes étapes de la méthode Photovoix, elles et ils ont pris connaissance d'une partie de la littérature scientifique et développé ou validé divers documents constitutifs de la recherche. Ce sont les huit cochercheurEs-photographes qui ont procédé à la collecte de données – la prise de photos – de façon individuelle ou en petits groupes. Et quelques sous-comités se sont réunis en dehors des rencontres du Carrefour pour faire avancer l'élaboration de contenus précis amorcés en grand groupe. Ils ont notamment travaillé sur la définition des concepts de plaisir, de besoin et de droit. Ces définitions sont présentées à la section suivante et ont la particularité d'être mises en lien avec la lutte aux préjugés, ce qui constitue une différence importante avec les définitions retrouvées dans la littérature scientifique consultée².

3.4.2 Le comité de coordination

Aux deux intervenantes et à la professionnelle de recherche s'ajoutait la chercheuse principale pour former le comité de coordination. Elles se sont réunies à une quinzaine de reprises, principalement pour faciliter la réalisation du projet, organiser les rencontres et exercer une vigilance scientifique.

Les intervenantes travaillaient dans la perspective de rendre l'approche AVEC aussi vivante et fonctionnelle que possible en tenant compte des différentes contraintes inhérentes au projet. Elles ont préparé, par exemple, des outils d'animation afin de rendre la prise de parole plus fluide. Elles ont

² Un condensé de cette revue de littérature est présenté à l'annexe 1 de ce rapport.

également assuré le suivi en dehors des rencontres avec le Collectif ainsi qu'auprès des divers comités et des membres du Carrefour. Puis, au besoin, elles ont offert une écoute et donné du soutien psychologique aux expertEs de vécu en dehors des rencontres.

Par ailleurs, les membres du comité de coordination ont préparé divers documents, réalisé la recherche documentaire et appuyé le travail des sous-comités. Enfin, elles ont organisé les événements de diffusion de concert avec les membres du Collectif.

3.4.3 Le comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement était formé de deux représentantes des cochercheurEs-photographes, de toutes les membres du comité de coordination, d'une personne en situation de pauvreté ayant une expertise de la méthode Photovoix, d'une porte-parole du Collectif, d'une personne proche des activités du Collectif – membre de la Fédération des femmes du Québec – et de deux personnes extérieures au Collectif – professeur/chercheur au département de sexologie à l'Université du Québec à Montréal et chercheure à la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale. TouTEs s'inscrivaient comme des alliÉs de la lutte à la pauvreté.

Le comité d'accompagnement s'est réuni à trois reprises afin d'exercer une vigilance stratégique tout au long du projet et voir à ce que la démarche contribue à la lutte aux préjugés. Il avait en plus pour rôle d'offrir un soutien scientifique, de contribuer aux réflexions entourant les activités de diffusion et de conseiller dans des situations délicates.

3.5 Le déroulement du projet

S'inspirant du *Guide de la méthode Photovoix* (Fradet, 2012), les membres du Carrefour ont franchi les étapes suivantes : la formation et l'appropriation de la méthode, la collecte et l'analyse des données, la diffusion des résultats, puis l'évaluation.

3.5.1 La formation et l'appropriation de la méthode

Pour faciliter la mise en œuvre du projet, les membres du Carrefour ont d'abord participé à une formation sur la méthode Photovoix, sur les aspects techniques de la photographie et sur les enjeux éthiques soulevés par l'usage de la photo.



Dans une optique d'appropriation de la méthode, les membres du Carrefour ont ensuite réalisé une série de pré-tests afin d'ajuster la grille des questions qui a servi à l'analyse des photos (annexe 7). La grille d'analyse a évolué au cours du projet pour faciliter la prise de parole des membres et aider à mieux répondre aux questions de recherche. Afin d'approfondir la réflexion sur la dimension structurelle de la problématique, les membres ont intégré et adapté une grille de niveaux de conscience (INODEP, 1990, dans Gaudreau et Villeneuve, 2005, à l'annexe 2) découlant de l'approche conscientisante de Paulo Freire (Freire, 1977, dans Gaudreau et Villeneuve, 2005), approche qui a inspiré l'élaboration de la méthode Photovoix (Wang, Burris, Ping, 1996).

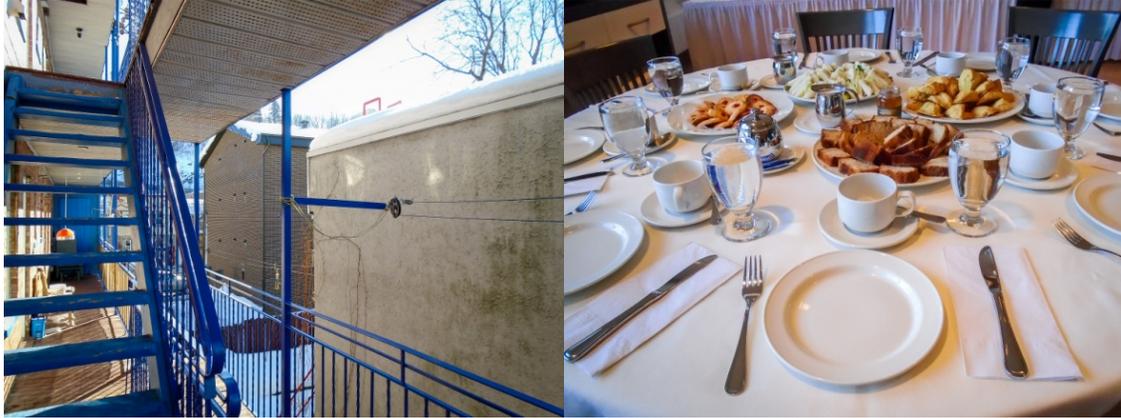


La série de pré-tests a également permis d'appivoiser la méthode, de maîtriser l'appareil photo et d'explorer l'étendue des possibilités d'interprétation d'une photo. Elle a notamment été l'occasion de prendre conscience de la souffrance qui émerge lorsqu'on discute ouvertement des préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté. Le soutien des intervenantes et des autres membres du Carrefour a alors pris toute son importance pour assurer un déroulement du projet moins éprouvant.

Enfin, avant de plonger dans la collecte de données, les membres du Carrefour se sont prêtés à un exercice de « tempête d'idées » en vue d'identifier des thèmes possibles pour répondre aux trois questions de recherche par le biais de la photographie (annexe 8).

3.5.2 La collecte et l'analyse des données

Les cochercheurEs-photographes ont pris plus d'une centaine de photos avec la difficulté d'accès au plaisir comme thème central. Elles et ils en ont ensuite sélectionné une dizaine (présentées dans cette section) pour procéder à une analyse collective.



Photos : Patrick Tremblay et Marie-Lyne Bouchard



Photos : Gilles Tremblay et Micheline Bélisle



Photos : Johanne Gagnon et Patrick Tremblay



Photos : Maryline Côté et Catherine Bach

Très riche de contenu, l'analyse de chaque photo a nécessité de 60 à 120 minutes de discussion. Ainsi, ces dix photos ont été suffisantes pour répondre aux trois questions de recherche et arriver à une certaine saturation des données, c'est-à-dire que le matériel supplémentaire recueilli n'apportait plus de nouvelle information. Puis, lors d'un exercice d'analyse transversale, les cochercheurEs ont comparé les réponses obtenues à chaque question de la grille d'analyse (annexe 7) pour en dégager les éléments saillants et les nouveaux savoirs à transmettre.



Photos : Micheline Bélisle et Mélanie Labrie

En cours de route, quelques membres du Carrefour ont présenté ces résultats préliminaires au Comité AVEC³ du Collectif, pour recueillir les premiers commentaires et réactions de personnes extérieures au projet, mais qui sont sensibilisées à la lutte aux préjugés visant des personnes en situation de pauvreté.

³ Un comité permanent du Collectif, composé majoritairement de personnes en situation de pauvreté, et dont le mandat est de développer l'approche AVEC (participation de personnes vivant la pauvreté) dans les actions de lutte à la pauvreté.

3.5.3 La diffusion des résultats

Très tôt dans la démarche, les membres du Carrefour ont réfléchi au type de public qu'elles et ils souhaitaient rejoindre afin de sensibiliser la population et d'influencer les décisions politiques. Puis le groupe a réfléchi à la forme qu'il désirait donner aux résultats de recherche en prenant en compte des facteurs comme le budget, l'échéancier et les stratégies plus larges de lutte aux préjugés du Collectif. Le choix du support de diffusion s'est arrêté sur la réalisation d'une exposition itinérante montrant les dix photos sur autant de bannières autoportantes accompagnées d'un condensé de l'analyse de chaque photo (annexe 9).



« Tu voyais qu'ils voulaient en parler, pis que c'est important, pis que c'est la place pour en parler. »

– Une membre du Carrefour

Le 11 mai 2016, les travaux du Carrefour ont fait l'objet d'une première présentation orale à l'ensemble des membres du Collectif dans le cadre d'une assemblée générale. Le soir même, l'exposition a été inaugurée avec comme fond sonore un bombardement de préjugés visant les personnes en situation de pauvreté (disponible à www.pauvrete.qc.ca/photovoix). Par la même occasion, le travail des membres du Carrefour a été célébré.

Les échanges avec le public de ces deux événements ont confirmé la pertinence de la recherche réalisée par les membres du Carrefour. Les personnes présentes à l'assemblée générale ont dit avoir appris et réfléchi, avoir été frappées par le contenu et ce nouvel angle d'approche de la lutte à la pauvreté, et plusieurs ont dit s'être reconnues dans les situations présentées. La présentation a été d'autant plus appréciée qu'elle a été réalisée par les expertEs du vécu qui ont mené la recherche. Au final, plusieurs des personnes présentes ont montré leur intérêt à faire connaître l'exposition dans leur région.

Cette diffusion à travers le Québec s'est amorcée à l'automne 2016. En 2016-2017, le Collectif a mené une tournée provinciale afin de mobiliser les personnes en situation de pauvreté et leurs alliés autour du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le cadre de cette tournée, le Collectif a fait de l'exposition un outil privilégié de présentation et d'échange sur la lutte aux préjugés. Depuis ce temps, l'exposition continue d'être présentée à différents endroits, sur demande de personnes ou de groupes intéressés par son contenu.

De plus, le Collectif a consacré une page de son site internet à la diffusion des résultats de recherche (www.pauvrete.qc.ca/photovoix). Les personnes intéressées peuvent s'y rendre et consulter l'ensemble du matériel issu du projet de recherche.

3.5.4 L'évaluation du projet

Enfin, une préoccupation pour l'évaluation a été portée tout au long du projet. Ainsi, une activité d'évaluation, nommée le « tourbillon », se tenait à la fin de chaque rencontre pour échanger sur son déroulement et sur le travail réalisé. Cette évaluation continue a permis au comité de coordination d'ajuster la méthode et les outils d'animation tout au long du projet. En conclusion de leur expérience avec la méthode Photovoix, les membres du Carrefour ont de plus procédé à une évaluation plus approfondie du processus participatif du groupe en nommant les forces, les réussites, les difficultés, les limites et les retombées du projet et de la démarche. Les grandes lignes de cette évaluation sont présentées au point 6.

4. Quelques concepts à la base de la recherche

Afin de partager une compréhension et un langage communs, les membres du Carrefour ont senti le besoin de définir les principaux concepts à la base de la recherche. Pour ce faire, elles et ils ont construit leurs propres définitions, tout en s'inspirant d'éléments issus d'une recension des écrits que l'on retrouve à l'annexe 1. Les définitions des concepts de besoin, de plaisir et de droit, selon le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés, sont présentées ci-après⁴.

4.1 Les besoins

Il existe de multiples façons de parler du concept de besoin, qui a été défini dans de nombreux ouvrages scientifiques comme dans des écrits de psychologie populaire. Afin d'en avoir une compréhension commune, les cochercheurEs se sont donné leur définition de ce concept :

Les besoins correspondent à ce qui est considéré comme étant nécessaire à l'existence. Il ne suffit pas de combler des besoins de base comme manger, avoir un toit et des vêtements pour voir ses besoins comblés.

D'autres besoins non matériels sont tout aussi essentiels, comme le besoin d'appartenance et d'inclusion, le besoin de valorisation, le besoin d'exprimer son individualité, de se réaliser, de rêver, etc. Ce sont des exigences qui doivent être remplies pour rester en santé physique et mentale et pour avoir une qualité de vie satisfaisante. Ces besoins essentiels font l'objet de droits, car ils sont incontournables peu importe le mode de vie qu'on a.

La réponse aux besoins peut prendre des formes différentes d'un individu à l'autre, et d'une société à l'autre. Le fait d'avoir le choix dans la façon de répondre à ses besoins permet de se développer de façon authentique et en tant que citoyenNE à part entière. Vivre dans la dignité, ça signifie donc davantage que d'avoir le minimum matériel pour vivre.

4.2 Le plaisir

Une fois le concept de besoin défini, le groupe s'est penché sur celui de plaisir. Par le biais d'un exercice collectif, le « nuage de mots », le groupe a bâti une définition de ce concept au cœur du projet :

⁴ Le concept de préjugé, développé avant le démarrage du projet Photovoix, a déjà été présenté à la section 2.

Le plaisir est une émotion, un état d'esprit, une expérience ou une sensation positive. C'est un besoin essentiel et il devrait être un droit, car il est indispensable à l'équilibre mental et physique. Il peut être psychologique, social, culturel, individuel. Le plaisir vient notamment de la possibilité de choisir la façon de répondre à ses besoins et à ses désirs.

Les plaisirs sont subjectifs : ils varient selon les personnes et selon les cultures. Certains plaisirs évoluent avec le temps, sont plus valorisés ou mieux acceptés socialement. Plusieurs plaisirs sont gratuits et donc plus accessibles tandis que d'autres le sont moins. Ainsi, l'accès au plaisir dépend des revenus des personnes et de la place qu'elles occupent dans l'échelle sociale. Les inégalités ont donc un impact important sur l'accès au plaisir et les formes qu'il peut prendre.

Le plaisir suppose aussi une certaine forme de pouvoir, celui de se le permettre, de pouvoir le choisir. Nous parlons ici du pouvoir que toute personne devrait avoir sur sa propre vie, évidemment dans le respect des droits et de la dignité des autres personnes. Il est donc question du pouvoir d'avoir son mot à dire sur les plaisirs qu'une personne donne, qu'elle se donne et qu'elle reçoit.

4.3 Les droits

Enfin, le dernier concept défini par le groupe dans le cadre du projet a été celui de droit.

Reposant sur les principes de respect, de dignité et d'égalité, les droits déterminent ce que toute personne a la possibilité de faire et définissent ce dont elle peut se réclamer. D'une portée se voulant universelle, ils s'appliquent de la même façon à toutes les personnes sans distinction « [...] de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique [...], d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance [...] »⁵ ou de toute autre situation qui peut conduire à de la discrimination.

Les droits impliquent une obligation de réciprocité. Autrement dit, chaque personne a des droits, et chaque personne a aussi l'obligation de respecter ceux des autres. Les droits créent également des obligations pour les États. Lorsqu'un État reconnaît un droit, il s'engage à prendre les moyens pour qu'il soit respecté. Si ce n'est pas le cas, il est donc possible de s'appuyer sur ce droit pour se défendre, contester ou revendiquer.

⁵ Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948, article 2.

Toutefois, même s'ils sont énoncés dans plusieurs documents gouvernementaux et internationaux, les droits ne sont pas toujours respectés et appliqués. Certaines personnes dans la société, dont les personnes en situation de pauvreté, voient leurs droits souvent bafoués. Les préjugés et les inégalités socioéconomiques entravent la satisfaction de leurs besoins essentiels et nuisent à l'application de leurs droits.

Pour les personnes en situation de pauvreté, revendiquer leurs droits, c'est lutter pour obtenir des conditions de vie adéquates et pour être reconnues comme des personnes à part entière, responsables, autonomes et dotées de libre arbitre. Bref, c'est pour elles établir une égalité effective afin de pouvoir satisfaire leurs besoins essentiels, et donc améliorer leurs conditions de vie, s'épanouir et contribuer activement à la société.

Les principaux concepts utilisés dans le cadre de cette recherche ayant été définis, il convient maintenant de prendre connaissance des réponses que les membres du Carrefour ont apportées aux trois questions à la base du projet.

5. Résultats de la recherche et constats du Carrefour

Voici un rappel des trois questions principales autour desquelles s'articulait cette recherche :

Quels sont les plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès?

Pourquoi les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à ces plaisirs?

Pourquoi le plaisir est-il un besoin essentiel pour tout être humain et devrait être un droit pour touTEs?

La présente section met de l'avant les principales conclusions issues de la réflexion menée par le Carrefour sur chacune de ces questions.

5.1 Les plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté ont peu ou pas accès

Pour répondre à leur première question de recherche, les expertEs du vécu du Carrefour ont photographié des plaisirs qui leur sont difficilement accessibles. Ces plaisirs sont nombreux et peuvent sembler relativement simples :

- se procurer une nourriture saine et diversifiée;
- habiter un milieu de vie sain (un logement décent, un accès à de la verdure);
- avoir des objets neufs ou de bonne qualité;
- avoir accès à la culture, au cinéma, à des activités sociales qui permettent de « faire partie de la gang »;
- sortir, s'amuser, faire la fête;
- prendre soin de soi pour rester en santé ou se guérir.

Leur analyse a par la suite amené les membres du Carrefour à résumer les difficultés d'accès à ces plaisirs par deux idées principales : la réponse aux besoins et le plaisir de choisir.

5.1.1 Répondre à ses besoins procure du plaisir... surtout lorsque l'on ne répond pas toujours à ses besoins

La satisfaction des besoins est la source première du plaisir. Or, les personnes qui vivent la pauvreté au quotidien voient souvent certains de leurs besoins non satisfaits. Les échanges dans le cadre de la recherche ont amené les membres du Carrefour à conclure que les personnes en situation de pauvreté vivent dans une telle privation que la simple réponse aux besoins peut provoquer en soi un plaisir plus grand, voire démesuré comparé à ce que ressentiraient d'autres personnes dont les besoins sont généralement comblés. Ainsi, elles peuvent ressentir un grand plaisir dans des situations que d'autres jugeraient normales et tiendraient pour acquises.

Cela pourrait expliquer que la plupart des plaisirs qui ont été relevés par les chercheurs-photographes étaient des plaisirs simples, loin du luxe auquel on aurait pu s'attendre. Par exemple, les photos sélectionnées et leur analyse traduisent le plaisir d'avoir un divan confortable pour s'asseoir, d'avoir assez d'espace dans sa cuisine pour que les cinq membres de la famille mangent en même temps, ou celui de pouvoir apporter une bouteille de vin lors d'une invitation à souper. Cela met bien en lumière que la satisfaction des besoins n'est pas seulement physiologique.

Cela renforce aussi l'idée que la réponse aux besoins, que l'on mesure souvent au Collectif en utilisant la Mesure du panier de consommation (MPC)⁶, doit inclure plus que la simple réponse aux besoins physiologiques comme manger, avoir un toit ou se vêtir. La conception de la réponse aux besoins du Carrefour inclut également la réponse à des besoins psychologiques. Toutefois, la définition de ce qui est nécessaire pour répondre à ces besoins est plus difficile à établir, puisqu'ils peuvent varier d'une personne à l'autre. Il apparaît clair, aux yeux des membres du Carrefour, que la MPC, dont le niveau se situe bien en dessous de plusieurs seuils de pauvreté généralement reconnus, devrait prévoir un revenu plus élevé afin de permettre l'achat de biens et de services qui contribuent à répondre à des besoins psychologiques.



⁶ La Mesure du panier de consommation (MPC) est basée sur le coût d'un panier de biens et de services « correspondant à un niveau de vie de base ». Ce panier comprend la nourriture, les vêtements, les chaussures, le transport, le logement et d'autres biens et services qui sont nécessaires pour l'intégration sociale. Selon la MPC, un ménage ou une personne seule est considéré à faible revenu lorsque son revenu disponible ne lui permet pas de se procurer les biens et services inclus dans ce panier. Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec, février 2017, La pauvreté, ça se mesure comment?, présentation PowerPoint (version avec commentaires), p. 9. <https://www.pauvrete.qc.ca/document/la-pauvrete-ca-se-mesure-comment/>

5.1.2 Pouvoir choisir comment répondre à ses besoins : un plaisir souvent inaccessible aux personnes en situation de pauvreté

L'analyse du Carrefour a mis de l'avant que, dans bien des cas, les personnes en situation de pauvreté n'ont pas la possibilité de choisir comment répondre à leurs besoins, même en ce qui concerne les besoins physiologiques comme manger ou se loger. Par exemple, ces personnes ne peuvent pas toujours choisir leur nourriture : par manque de revenus suffisants, elles devront composer avec ce que l'aide alimentaire voudra bien leur donner. Le choix de leur logement sera limité par leur maigre budget. Si on leur donne la possibilité de vivre en coop ou en HLM, souvent après plusieurs années d'attente, c'est une opportunité, mais qui offre un choix plutôt restreint. Très souvent, elles ne choisissent pas non plus les objets qui les entourent ou, si elles les choisissent, c'est probablement dans un bassin d'objets usagés ou à prix réduit, ce qui implique un choix limité. Il en est de même pour la culture : les personnes qui vivent la pauvreté doivent la plupart du temps s'en tenir aux spectacles gratuits et, si un organisme leur offre un billet pour un spectacle ou un événement, elles ne le choisissent pas vraiment non plus.

Bref, en principe, ces personnes sont en mesure de faire des choix, mais leur capacité réelle de le faire est vraiment restreinte. L'analyse du Carrefour relève également que, quand les personnes en situation de pauvreté font des choix, c'est le plus souvent entre deux choses essentielles, leur niveau de revenu ne leur permettant pas de répondre à l'ensemble de leurs besoins. Comme elles manquent même de l'essentiel, ce n'est pas « dans le gras » qu'elles coupent, mais dans ce qui est fondamental.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que ces personnes aient l'impression d'avoir très peu d'espace de pouvoir et de liberté, comme l'ont relevé à plusieurs reprises les chercheurs. C'est encore plus vrai pour les personnes à l'aide sociale, dont la capacité de choisir est en plus limitée par les nombreuses règles associées au programme. Au point où, selon les membres du groupe qui en ont fait l'expérience, elles se sentent parfois « manipulées comme une marionnette » ou encore infantilisées.

Une fois que la recherche a permis de cerner à quels plaisirs les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès, les membres du Carrefour se sont penchés sur ce qui peut expliquer pourquoi l'accès au plaisir est si difficile pour ces personnes.



5.2 Les causes des difficultés d'accès au plaisir

La réponse des membres du Carrefour à la deuxième question de recherche - Pourquoi les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à ces plaisirs? - fournit plusieurs explications. Les causes sont d'ordre individuel et structurel.

5.2.1 La pauvreté, premier obstacle à l'accès au plaisir

Bien sûr, la situation de pauvreté explique en grande partie la difficulté d'accès aux plaisirs. En effet, la pauvreté implique une insuffisance de ressources financières, ce qui se traduit souvent par un manque de moyens de transport, de temps, d'accès aux ressources, de réseau social qui peut nuire à la capacité de satisfaire ses besoins et d'accéder au plaisir. Les personnes qui vivent la pauvreté se retrouvent constamment occupées à assurer leur survie, par exemple en faisant leurs courses dans plusieurs épiceries pour profiter au maximum des rabais disponibles. En fait, la situation de pauvreté est souvent si grande qu'elle nuit carrément à l'intégration et à l'inclusion dans la société.

« Mettons que t'arrives à l'épicerie avec un bon, t'achètes pas d'alcool, parce que t'as pas le droit. Pis en plus, quand t'arrives avec ton coupon, tu bogues la caisse, y connaissent pas ça les caissières, ça prend un temps fou. »

– Un membre du Carrefour

Des organismes essaient d'aider ces personnes à améliorer leurs conditions d'existence. Il est toutefois régulier que cette aide soit conditionnelle à de la paperasse à remplir, à des délais d'attente et à la nécessité de répondre à des critères serrés. Dans certains cas, cette aide vient aussi avec des humiliations, comme ces coupons pour de la nourriture qui s'échangent en épicerie mais peuvent causer des complications et causer de la gêne au moment de payer ses achats.

À cela s'ajoutent d'autres facteurs hors du contrôle des individus, comme les cycles économiques, les transferts gouvernementaux et le marché de l'emploi, qui ont la plus grande influence sur les taux de pauvreté, sur les conditions de vie des personnes et sur leur capacité à répondre à leurs besoins et d'accéder à des plaisirs.

La section suivante permettra de mettre en lumière que parmi les causes structurelles de la pauvreté et de l'accès limité au plaisir figurent aussi les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté. En effet, ces préjugés sont un frein à l'amélioration des conditions de vie et à l'accès au plaisir.

5.2.2 Les préjugés, une cause structurelle de la pauvreté et des difficultés d'accès au plaisir

On l'a vu, les préjugés sont des généralisations abusives, des énoncés simplifiés faciles à répéter et qui souvent s'apparentent à des insultes. Ils font vivre de la souffrance, de la honte et du rejet aux personnes qui en sont la cible, créent des divisions sociales et contribuent à perpétuer les inégalités.

Or, les préjugés véhiculés à propos de personnes en situation de pauvreté sont nombreux. Les membres du Carrefour observent qu'à en croire ces préjugés, toutes les personnes vivant la pauvreté seraient semblables : « Elles sont toutes pareilles ». Par exemple, les préjugés véhiculés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté laissent croire qu'elles seraient :

- paresseuses, fraudeuses ou criminelles;
- profiteuses du système ou de leur entourage, dépendantes;
- non dignes de confiance;
- un peu idiotes : elles ne comprendraient rien, seraient gaspilleuses, ne sauraient pas gérer leur budget;
- incapables de faire les choix qui permettent d'avoir une vie saine (ex. : tendance à boire et à avoir une mauvaise alimentation);
- sournoises ou menteuses : « si elles peuvent faire du bénévolat, elles pourraient bien aller travailler »; ou si elles ont une grosse télévision, c'est qu'elles ne doivent pas être si pauvres que ça »;
- mal organisées et « chialeuses » parce que, même si « elles coûtent cher à la société », elles ne seraient jamais satisfaites de leur sort.

À ce portrait assez bien connu s'ajoute la perception que les personnes en situation de pauvreté seraient non méritantes, particulièrement celles vivant de l'aide sociale. Selon ce préjugé, parce qu'elles n'occupent pas d'emploi rémunéré, elles ne mériteraient ni une alimentation saine, ni un logement décent, et encore moins l'accès à des moments de plaisir. Car « il faut travailler et payer des impôts » pour mériter ce que l'on a.

Pourtant, personne dans la réalité ne correspond à l'ensemble des caractéristiques véhiculées à travers ces préjugés. Il s'agit d'une caricature éloignée de la réalité, très dure et déshumanisante. Mais c'est le propre des préjugés : les personnes qui les véhiculent cherchent à se déculpabiliser. Elles « chosifient » donc la personne visée par le préjugé – c'est-à-dire qu'elles la considèrent comme un objet plutôt que comme une personne.

Assaillies par les préjugés qu'elles entendent au quotidien et privées de ces plaisirs inaccessibles, les personnes en situation de pauvreté n'ont parfois d'autre choix que de se soumettre à ces conditions de vie qui les piègent dans un cercle vicieux.

La métaphore des escaliers roulants⁷ (voir figure 1) a été créée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et a inspiré le Carrefour dans son analyse. Cette image permet de bien comprendre l'aspect structurel de la pauvreté : la société est comme un escalier roulant séparé par un palier, qui est rempli de personnes qui veulent monter dans l'échelle sociale. L'escalier du haut a un mécanisme qui monte, donc qui facilite l'ascension sociale. À l'opposé, le mécanisme de l'escalier du bas descend, rendant l'ascension sociale beaucoup plus ardue.

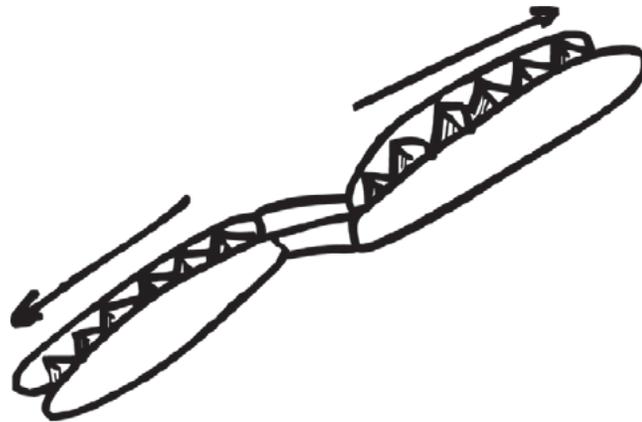


Figure 1. La métaphore des escaliers roulants

La réalité dans nos sociétés fait en effet voir plusieurs situations à double message où on veut aider des personnes à monter des « marches » pendant que, d'autre part, plusieurs règles et gestes font descendre les « escaliers roulants » dans lesquels elles se trouvent. Les personnes au bas de l'escalier, malgré leurs efforts pour monter, continuent donc de descendre ou, au mieux, font du surplace. À la longue, toutes sortes de contradictions s'accumulent entre des programmes, des politiques et des décisions qui empêchent une réduction effective des inégalités et contribuent en fait à les reproduire.

Les préjugés, identifiés comme un obstacle important à la lutte à la pauvreté, contribuent au mécanisme descendant des escaliers roulants. Ils rendent plus ardue cette montée déjà difficile. Les préjugés s'ajoutent à d'autres mécanismes, décrits ci-dessous, de maintien dans la pauvreté ou d'appauvrissement des personnes.

⁷ La métaphore des escaliers roulants est apparue en 2003 lors du Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels. « Vivre la pauvreté, ont dit en substance des personnes en situation de pauvreté à des parlementaires, c'est comme devoir monter dans un escalier roulant qui descend. Au lieu de vous acharner à nous faire monter des escaliers qui descendent, occupez-vous donc des escaliers. »

5.2.3 Des préjugés et des mécanismes qui tirent les personnes en situation de pauvreté vers le bas...

Plusieurs mécanismes contribuent à ce que la section du bas de l'escalier de la société aille de plus en plus vite ou que les personnes qui tentent d'y grimper échouent dans leur tentative. Voici ceux mis en évidence par l'analyse du Carrefour :

- **L'escalier des doubles standards** : L'analyse des photos a mis en évidence le fait que les préjugés créent des doubles standards, qui font en sorte que les personnes en situation de pauvreté sont jugées différemment du reste de la population. Par exemple, si une personne en situation de pauvreté ramasse un objet au bord de la rue ou dans une friperie, cet objet sera considéré comme une « cochonnerie ». À l'opposé, il sera présenté comme une « trouvaille » chez les adeptes des mouvements écologiques ou de simplicité volontaire qui ont le choix de se tourner ou non vers l'usagé. De même, prendre un verre d'alcool à l'occasion est considéré comme normal et même valorisé, sauf lorsqu'on est pauvre, car on est alors soupçonné de dépendance ou de faire des choix inadéquats. Ces doubles standards montrent à quel point les personnes en situation de pauvreté sont l'objet de préjugés et n'ont pas droit au plaisir.
- **L'escalier de l'aide sociale** : Les mécanismes de l'aide sociale tirent particulièrement les personnes qui en bénéficient vers le bas de l'escalier roulant. En effet, ce programme a des règles qui semblent créées pour maintenir les prestataires dans la pauvreté. Ces règles empêchent ainsi de mettre de l'argent de côté pour des plaisirs jugés superflus et découragent les gestes de débrouillardise qui permettraient aux personnes d'arriver à se les offrir. Par exemple, les prestations sont diminuées par l'État en cas de vie commune (en couple ou en colocation), et les prestations ne sont pas complètement indexées à la hausse du coût de la vie. De plus, le montant des gains de travail mensuels permis avant de voir la prestation coupée est très limité : 200 \$ par mois pour une personne seule, 300 \$ pour un couple⁸. Au moment où la recherche s'est déroulée, chaque dollar supplémentaire gagné au-delà de ces seuils était coupé intégralement de la prestation, ce qui était pour le moins dissuasif. À cela s'ajoute le poids des préjugés : les personnes à l'aide sociale sont celles qui subissent le plus ces préjugés, et ces préjugés sont en soi un obstacle à s'en sortir.
- **L'escalier du marché de l'emploi** : Le marché de l'emploi comporte également son lot de difficultés qui peuvent contribuer à faire redescendre les personnes qui cherchent à y accéder. En effet, la participation au marché du travail ne garantit pas la sortie de la pauvreté. Ainsi, le salaire minimum, même à temps plein, permet au mieux d'atteindre le seuil de couverture des besoins de base mesuré par la MPC. À temps partiel, le salaire minimum maintient dans la survie. Et, on l'a vu, l'aide sociale ne permet que peu de gains de travail avant d'amputer les prestations, ce qui force les gens soit à limiter le nombre d'heures travaillées à quatre ou cinq par semaine (pour une personne seule),

⁸ Gains permis en 2016 dans le cadre du Programme d'aide sociale (Emploi-Québec, 2016).

soit à travailler sans avoir de revenu supplémentaire, soit à travailler suffisamment d'heures pour quitter l'aide sociale, ce qui n'est pas nécessairement accessible à tout le monde, par exemple pour des raisons de santé ou de contraintes familiales.

Le marché du travail s'attend souvent à une performance constante et immédiate, dès l'embauche. Et il offre peu de possibilités d'aménagements, par exemple pour répondre à des besoins particuliers. Il n'est donc pas toujours facile d'intégrer le monde du travail, et la condition de pauvreté peut compliquer les choses. En effet, trouver un emploi et s'y maintenir peut impliquer des coûts supplémentaires (transport, habillement, etc.). Si les échecs se multiplient pour les personnes en situation de pauvreté qui essaient d'entrer sur le marché du travail, cela peut finir par les décourager et les pousser à abandonner, avec souvent pour conséquence de les appauvrir encore plus. Ajoutons que les préjugés viennent aussi complexifier l'accès des personnes vivant la pauvreté au marché du travail. Comment, en effet, justifier ce trou de quelques mois ou années sur son curriculum vitae? Ou comment camoufler les effets qu'une période prolongée de pauvreté a eus sur la santé?

- **L'escalier de la société et des choix politiques** : La société actuelle et certains choix politiques contribuent aux mécanismes qui appauvrissent les personnes au bas de l'escalier. Tout semble tourner autour de l'économie et du profit : les objets sont construits pour se briser rapidement (obsolescence programmée); les spéciaux sur la nourriture saine arrivent à la fin du mois, rarement au début; les appartements sont transformés en condos et l'urbanisme est pensé pour les gens qui ont une voiture. Il est de plus en plus difficile de trouver un logement abordable, le développement des logements sociaux et des coopératives d'habitation manque de financement. L'État austère diminue les services publics et instaure un système de santé à deux vitesses, ce qui en limite l'accès, au risque de priver les personnes en situation de pauvreté de plusieurs années de vie en bonne santé. Bref, on est loin de l'égalité des chances quand les politiques favorisent les riches, dont l'escalier ascendant accélère sans cesse, accroissant les inégalités.

Plusieurs mécanismes de la société, dont les préjugés, viennent donc faire obstacle à la capacité des personnes à répondre à leurs besoins et accéder au plaisir. Ces difficultés provoquent, comme nous le verrons, différentes réactions chez les personnes qui les rencontrent.

5.2.4 Réactions et stratégies des personnes en situation de pauvreté face aux préjugés et à la pauvreté

On l'a vu, la pauvreté et les préjugés sont des obstacles qui empêchent les personnes à faible revenu de profiter de plaisirs qui leur conviennent, et parfois même s'ils sont accessibles. Ces préjugés présentent ces personnes de manière plutôt caricaturale : ils les présentent comme résignées, passives ou encore fraudeuses, malhonnêtes, etc. Face à ces préjugés, les personnes visées ont différentes réactions et déploient diverses stratégies qui leur permettent de survivre aux préjugés et à la pauvreté et d'accéder

à des plaisirs. Ces stratégies, de par la créativité et la résilience qu'elles démontrent, peuvent en soi contribuer à invalider plusieurs des préjugés dont les personnes en situation de pauvreté sont la cible. Le Carrefour en a identifié plusieurs, qui peuvent être placées en trois catégories principales : se soumettre, se débrouiller et faire face.

- **Se soumettre, intérioriser les préjugés et s'auto-exclure :** Face à la pauvreté, aux préjugés et à l'accès difficile au plaisir, les personnes en situation de pauvreté peuvent avoir des réactions de soumission, comme lorsqu'elles se sentent impuissantes et déprimées face à leur situation ou lorsqu'elles se sentent exclues. Ces personnes peuvent de plus avoir tendance à se résigner, à s'habituer, à s'accommoder de leur situation afin de trouver le moyen d'être quand même heureuses. Elles peuvent également se cacher pour s'offrir des plaisirs, appréhendant d'être jugées. Souvent, elles feront des sacrifices, se priveront pour s'offrir des plaisirs qui correspondent à leurs goûts, qui vont leur permettre de vivre leurs passions. Si quelque chose de positif leur arrive, elles l'attribueront peut-être à de la chance ou à des privilèges, sans toujours se souvenir des efforts déployés.

Certaines personnes vivant la pauvreté en arrivent même à intérioriser les préjugés à leur endroit, en finissant par y croire. Elles risquent alors de se refuser des plaisirs auxquels elles pourraient pourtant avoir accès, de crainte d'être jugées ou parce qu'elles croient ne pas les mériter : « C'est trop beau pour moi ». Une anecdote apportée par une participante du Carrefour l'illustre bien : elle avait chez elle un manteau de fourrure qu'on lui avait offert et qu'elle trouvait très beau, mais se refusait de le porter, par crainte du regard des autres. Ainsi, ces personnes s'excluent de peur qu'on les exclue.

- **Se débrouiller :** Les personnes en situation de pauvreté peuvent réagir aux préjugés ou au dénuement par la débrouillardise. Face à la situation de pauvreté, elles cherchent alors des stratégies pour améliorer leurs conditions de vie. Cela peut se faire sur une base individuelle, comme lorsqu'elles rafistolent des objets ou qu'elles les achètent usagés. L'analyse de la photo du balcon mettait particulièrement en évidence cette débrouillardise : la corde à linge qu'on y voit, la seule de l'édifice, a été construite intégralement de matériaux trouvés et réutilisés par le locataire des lieux.



Ces stratégies axées sur la débrouillardise peuvent aussi se vivre collectivement, comme lorsque les personnes se regroupent pour cuisiner, s'organiser, mettre en commun des ressources qui leur permettront, ensemble, d'améliorer leurs conditions de vie. Les membres du Carrefour soulignent toutefois que ces actions collectives ne se feront pas avec n'importe qui, afin que le plaisir soit vécu sans risque dans un espace où on ne risque pas le jugement.

- **Faire face aux préjugés** : Un troisième type de réaction des personnes en situation de pauvreté peut être de faire face à la situation de pauvreté, de même qu'aux préjugés dont elles sont la cible. Cette réaction est généralement précédée d'un sentiment d'indignation, de révolte ou de colère, même si ces sentiments ne mènent pas nécessairement à l'action et peuvent se retourner contre elles-mêmes, contre les autres ou contre la société en général.

Toutefois, lorsqu'elles prennent conscience des mécanismes qui les maintiennent dans la pauvreté, les escaliers roulants par exemple, elles peuvent s'indigner jusqu'à vouloir se battre pour que leur situation change. Dans ce cas, elles se regrouperont sans doute pour lutter, pour militer, pour partager des idées, pour défendre leurs droits. La solidarité est une solution pour l'accès au plaisir, et elle est importante pour passer à travers la pauvreté.

En somme, les personnes en situation de pauvreté font des efforts constants pour améliorer leurs conditions de vie, pour avoir une vie plus agréable. L'analyse réalisée par le Carrefour nous montre que la pauvreté force les personnes qui la vivent à imaginer toutes sortes de moyens pour arriver à s'offrir des plaisirs. La situation fait en sorte que ces personnes développent une force de caractère, des compétences, une expertise. La richesse de ces stratégies et de ces savoirs vient invalider bien des préjugés.

Cependant, à cause des escaliers roulants, ces structures sociales qui les maintiennent dans la pauvreté, ces efforts ne sont pas toujours récompensés : au contraire, ils se soldent souvent par des échecs. Cette multiplication d'échecs peut amener les personnes à arrêter d'essayer, à se résigner, à s'auto-exclure, de peur d'échouer à nouveau. L'accès à des plaisirs, qui dans certains cas permettent de cultiver des compétences, l'estime personnelle ou le sentiment d'inclusion, peut contribuer à limiter ce type de réactions. Il peut aussi, comme nous le verrons maintenant, être un moteur qui pousse à se mettre en action pour répondre à ses besoins.

5.3 Le plaisir, c'est essentiel, mais est-ce un besoin? un droit?

Pourquoi le plaisir est-il considéré essentiel par les membres du Carrefour ou, en d'autres mots, pourquoi est-il si important d'avoir accès à des plaisirs? Cette section rapporte l'analyse des membres du Carrefour sur cette troisième question de recherche. Les membres ont voulu consulter la littérature sur la question pour nourrir leurs réflexions.

5.3.1 Le plaisir comme moteur pour répondre à des besoins

Comme le montrent les écrits consultés par les membres du Carrefour et présentés en annexe 1, le plaisir donne une motivation à répondre à des besoins matériels, mais aussi aux besoins psychologiques. Ces derniers servent souvent au développement des personnes et aux relations entre les êtres humains. Ils

sont considérés aussi essentiels que les besoins physiques. L'analyse du Carrefour a permis de préciser comment le plaisir permettait de répondre à différents besoins, dont les suivants :

- **Être en santé physique et mentale** : Selon l'analyse réalisée et la littérature consultée, le plaisir aide à rester en santé physique et mentale. Grâce au plaisir, on s'évade, on jouit de la vie. Le plaisir permet de rire, de se sentir libre, de s'exprimer, de lâcher son fou et d'oublier les moments difficiles. Le plaisir produit de l'endorphine, ce qui aide à être mieux dans son corps. Il devient un « antidote » au stress qui vient avec la pauvreté. C'est bon pour la tête et pour le corps.
- **Se sentir fier et valorisé** : Si une activité agréable permet de mettre en valeur des connaissances ou des talents, ou si l'accès à ce plaisir a nécessité des efforts ou des sacrifices, cela peut donner le sentiment de se dépasser. Les personnes, dont celles en situation de pauvreté, peuvent alors développer de la fierté, améliorer leur estime personnelle et ainsi répondre au besoin de valorisation. Par exemple, l'engagement bénévole est souvent à la fois un plaisir et un moyen de mettre en valeur ses compétences, tout en contribuant à la société.
- **Se sentir authentique** : Le plaisir est un moyen privilégié pour être soi-même. C'est souvent par le plaisir qu'on exprime son individualité : le plaisir est très personnel, on choisit ce qui fait du bien, ce qui est agréable pour soi. Le plaisir est dans le fait de faire ce qu'on aime, à son rythme, de prendre soin de soi à sa façon. Le plaisir donne l'impression d'avoir du contrôle sur sa vie, de faire ses propres choix et de les assumer, pas juste de « rentrer dans la norme ».
- **Socialiser, partager et se sentir inclus** : Les photos analysées dans le cadre du projet l'ont bien montré, les plaisirs se trouvent souvent dans le fait d'être en relation avec d'autres personnes. À travers des activités qui sont agréables, les personnes en situation de pauvreté sentent qu'elles font partie de la société, de la culture générale. Ces plaisirs répondent au besoin d'appartenance, de faire partie d'un groupe, d'être « comme tout le monde », de ne pas se sentir déphasé par rapport au reste de la société, au point d'avoir le sentiment, par moments, d'être des « voyageurs dans le temps », comme le disait une membre du Carrefour qui soulignait que les personnes en situation de pauvreté qui achètent leurs vêtements dans l'usagé sont « toujours au moins deux ans en retard sur la mode ».
- **S'accomplir et se réaliser** : À travers les plaisirs, tout le monde, y compris les personnes en situation de pauvreté, trouve des occasions d'apprendre de nouvelles choses, de développer sa pensée critique, de grandir et de cheminer, de transmettre sa culture à ses enfants. Ces plaisirs répondent au besoin de communiquer et au besoin de s'accomplir, de se réaliser.
- **Rêver** : Le rêve, c'est un peu l'oxygène de la vie, et l'analyse du Carrefour met en lumière que le plaisir s'approche souvent des rêves. Rêver permet d'ouvrir des espaces devant soi et de se projeter. Sans rêve, il n'y pas d'espoir d'améliorer ses conditions de vie et de lutter pour y arriver. Une

personne qui agit uniquement sur sa survie, sur la recherche de sécurité, finit par s'écraser psychologiquement et, parfois même, physiquement.

Ces plaisirs sont donc identifiés comme des moteurs aidant à répondre à des besoins essentiels. Les membres du Carrefour font aussi le constat que si les besoins physiologiques (ex. : le besoin de manger) sont partagés par tout le monde, quoiqu'à des degrés d'intensité variables, chaque personne aura, à travers ses choix et ses préférences, sa manière propre de trouver du plaisir dans la réponse à ces besoins (ex. : par le choix de la nourriture qu'on veut mettre dans l'assiette). Cela met en évidence les différences entre les personnes, et la nécessité de les accepter pour former une société inclusive. Rappelons en effet que pour les membres du Carrefour, l'inclusion implique non seulement d'accepter la diversité, mais de la voir comme une richesse pour la société.

Ces réflexions expliquent pourquoi le plaisir est considéré essentiel pour tout être humain par les membres du Carrefour. Force est de constater qu'il est souvent difficile pour les personnes en situation de pauvreté d'avoir accès à des plaisirs et que cet accès est rendu encore plus difficile par les préjugés.

5.3.2 Le plaisir, tout le monde en a besoin et devrait y avoir droit

Dans sa réflexion découlant de la troisième question de recherche, le Carrefour a cherché à expliquer pourquoi, à ses yeux, le plaisir, considéré comme essentiel pour répondre à de multiples besoins, devrait être un droit pour touTEs. Le groupe s'est d'abord penché sur sa propre conception de la notion, que l'on retrouve dans la définition présentée à la section 4.

Par la suite, les membres ont consulté différents textes consacrés aux droits de la personne pour voir si la question du plaisir y était considérée comme un droit. Il ressort de cet examen que tous les êtres humains ont des droits, reconnus par plusieurs déclarations, pactes et chartes, nationaux et internationaux. Le principe sous-jacent au droit et aux droits fondamentaux est la recherche de la paix sociale. En effet, comme le souligne le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (ci-après, DUDH), « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. » (ONU, 1948)

Ces droits fondamentaux s'appliquent sans distinction de race, de sexe, etc., mais aussi sans distinction de condition sociale ou de fortune. Parmi ces droits, il y a les droits sociaux qui sont, selon l'article 22 de la DUDH (*ibid.*), « indispensables à la dignité et au libre développement de la personnalité » de chacunE. On ne retrouve pas explicitement la notion de plaisir dans les énoncés de droits sociaux. Toutefois, plusieurs des droits sociaux s'en approchent en mettant de l'avant l'idée d'une vie caractérisée par le bien-être, l'épanouissement ou l'accès à des loisirs. Voici quelques exemples de libellés qu'on retrouve dans différentes déclarations ou chartes et qui peuvent s'approcher de la notion de plaisir.

Dans son analyse, le Carrefour a relevé à maintes reprises qu'un revenu suffisant était déterminant pour être en mesure de mener une vie conforme à son identité et à ses valeurs. Un trop faible revenu, comme c'est le cas à l'aide sociale, crée un stress constant et place les personnes dans une posture de survie qui a des impacts sur leur santé et les éloigne de la capacité de jouir de la vie et d'avoir du plaisir. Pourtant, la DUDH (*ibid.*) de même que le Pacte international relatif



aux droits économiques, sociaux et culturels (ci-après, PIDESC) affirment, respectivement à l'article 25 et à l'article 11, que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille (ONU, 1966). L'article 25 de la DUDH affirme aussi le droit à la sécurité sociale en cas de chômage ou de perte de moyens de subsistance afin d'assurer à toute personne un niveau de vie décent (ONU, 1948), ce qu'affirme également la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (L.R.Q., 1975, c. C-12, article 45). Le PIDESC (ONU, 1966) ajoute, à l'article 12, que toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Or, comme la réflexion du Carrefour le met en évidence, la pauvreté, particulièrement celle qui vient avec le niveau de revenu à l'aide sociale, va à l'encontre de ces droits. L'analyse des photos du masque, de la cuisine collective et du balcon, illustrant des conséquences de la pauvreté sur la santé et les conditions de vie des personnes ou des stratégies pour les pallier, le montrait bien.



De façon plus spécifique, la DUDH (ONU, 1948) et le PIDESC (ONU, 1966) affirment, respectivement aux articles 24 et 7d, que toute personne a droit au repos et aux loisirs, de même qu'à une limitation raisonnable de la durée de travail. Ces mêmes déclarations énoncent aussi le droit à l'éducation qui doit viser le plein épanouissement de la personnalité humaine⁹, de même que le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer aux progrès scientifiques¹⁰. Ces énoncés rejoignent également l'analyse du Carrefour émanant des discussions sur les photos du billet de musée, de la table bien mise, du couple ayant en main des films à visionner, du groupe en train de célébrer un verre à la main et de la moto. Ces échanges ont mis en évidence le rôle des moments de plaisir, de l'appartenance sociale, des loisirs et de la culture dans l'épanouissement des personnes.

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne (L.R.Q., 1975, c. C-12) énonce quant à elle, à l'article 46.1, le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité et, à

⁹ Article 26 de la DUDH (ONU, 1948); et article 13.1 du PIDESC (ONU, 1966).

¹⁰ Article 27 de la DUDH (ONU, 1948), et article 15 du PIDESC (ONU, 1966).

l'article 6, le droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens. L'analyse du Carrefour rejoint là encore ces énoncés de droits. En effet, l'analyse des photos du lever de soleil et du balcon rappelait l'importance de vivre dans un environnement sain, avec un contact avec la nature, et le plaisir qui y est associé. De même, les photos de la moto, du divan et du groupe en train de faire la fête ont permis de soulever le fait que, même à l'aide sociale, les personnes ont le droit de choisir comment elles utiliseront les ressources à leur disposition. Cela nous ramène là encore au droit de choisir et à l'infantilisation ressentie par les personnes vivant la pauvreté, particulièrement à l'aide sociale.



La Charte québécoise affirme enfin (*ibid.*), aux articles 4 et 5, le droit au respect de sa vie privée, de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. Ici, les membres du Carrefour observent que ce droit est largement bafoué par la situation de pauvreté, qui limite la capacité de vivre dignement et le plaisir associé à la capacité de choisir son mode de vie. De plus, les personnes vivant de l'aide sociale doivent aussi composer avec les intrusions et le contrôle du programme d'aide sociale. Les préjugés font aussi en sorte que ce droit est bafoué : on a vu que les personnes qui vivent la pauvreté, et particulièrement celles à l'aide de dernier recours, sont régulièrement insultées sur la base de ces préjugés. On n'a qu'à penser ici au phénomène des radios poubelles.

5.3.3 Les conditions à mettre en place pour l'accès au plaisir

Les droits fondamentaux se veulent universels. Pourtant, on l'a vu, les droits des personnes en situation de pauvreté sont souvent bafoués, comme si elles n'étaient pas des personnes à part entière ou qu'elles ne faisaient pas vraiment partie de la société. Leur situation est souvent très loin de l'idéal évoqué par ces droits, et elle ne permet que peu des plaisirs qui pourraient contribuer à la santé, au sentiment de bien-être et d'épanouissement que ces droits mettent de l'avant. S'il est vrai qu'il serait difficile de revendiquer formellement le « droit au plaisir » sur la base de ces déclarations et chartes de droits, il est tout de même possible d'attirer l'attention sur le fait que le plaisir favorise de plusieurs façons la réalisation de ces droits, et sur son importance pour l'équilibre mental et physique de toute personne.

Les membres du Carrefour considèrent donc que les groupes qui défendent les droits des personnes en situation de pauvreté doivent poursuivre leur lutte pour la mise en place et le respect :

- **Des conditions de vie minimales :** L'analyse du Carrefour démontre que les conditions de vie actuelles des personnes en situation de pauvreté sont insuffisantes. Le Carrefour demande donc que les revenus de ces personnes, de même que les services publics offerts, soient améliorés afin

qu'elles puissent être en mesure de prendre soin d'elles et de leur santé, et d'avoir des conditions de vie qui leur permettront de prévenir la maladie.

- **D'une qualité de vie satisfaisante** : Le Carrefour revendique que les personnes vivant la pauvreté puissent jouir d'une qualité de vie satisfaisante, qui réponde à la fois aux besoins physiques et psychologiques : de la bonne nourriture, un logement fonctionnel, des loisirs, de la culture. Au final, elles veulent pouvoir avoir accès à tous ces petits plaisirs qui permettent de répondre à ses besoins et donnent le sentiment d'avoir une belle qualité de vie, et sa place au soleil.



- **De la dignité des personnes** : Sur la base des constats faits au cours des deux années de la recherche, le Carrefour souhaite que les personnes en situation de pauvreté soient respectées et que leur dignité soit préservée, car il estime que ce n'est pas le cas actuellement. Les personnes vivant la pauvreté veulent être reconnues comme des personnes à part entière et ne veulent plus être contrôlées et infantilisées, comme c'est le cas notamment à l'aide sociale. Ce sont des personnes responsables et autonomes. Elles veulent arrêter de quémander pour ce qui, comme les chartes et déclarations consultées le démontrent bien, leur revient de droit.



- **Du libre arbitre des personnes en situation de pauvreté** : Les chercheurs revendiquent que l'on respecte le droit de ces personnes au libre arbitre, pour que cesse là encore le contrôle social et moral, l'infantilisation. Les personnes en situation de pauvreté revendiquent le droit de vivre comme elles veulent, de choisir comment elles vont dépenser leur argent, même si cet argent provient d'une prestation comme l'aide sociale. Elles revendiquent le droit de choisir comment elles vont répondre à leurs besoins.



- **De la parole et des contributions** : L'analyse du Carrefour souligne que ces personnes doivent pouvoir s'exprimer et être entendues au même titre que les autres citoyenNEs, et met de l'avant qu'il faut que les différentes façons de contribuer à la société soient davantage reconnues, et non seulement le travail rémunéré.

Toutes ces analyses à partir des trois questions de recherche constituent donc l'essentiel de la réflexion du Carrefour de septembre 2014 à avril 2016. Au terme de ce long processus, le groupe a pris le temps

de jeter un regard sur le déroulement du processus de recherche, dont le vécu AVEC, afin d'en faire une évaluation porteuse pour l'avenir. La section qui suit présente les conclusions de cette évaluation.

6. L'évaluation du projet Photovoix

Une première présentation des données recueillies et analysées a été faite aux membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Par la suite, l'évaluation du projet s'est amorcée au sein des différentes instances qui le composaient, soit le comité de coordination, le comité d'accompagnement et le Carrefour lui-même.

6.1 Le regard des comités de coordination et d'accompagnement

L'évaluation a été une préoccupation constante du comité de coordination. En effet, un temps d'arrêt était effectué après pratiquement chaque rencontre pour déterminer dans quelle mesure les objectifs visés étaient atteints, et réajuster le tir au besoin. Toutefois, le comité de coordination n'a pas réalisé d'évaluation de fin de projet en soi, puisque les membres de ce groupe siégeaient également au comité d'accompagnement, où un retour sur l'expérience plus formel a été effectué.

Le comité d'accompagnement du projet, qui a suivi à distance sa réalisation, s'est donc penché sur l'évaluation de l'ensemble du processus. Le groupe estime que la démarche était bien organisée, dans une dynamique AVEC réussie, et que les données révélées étaient fort intéressantes. Selon le groupe, le projet a apporté un contenu riche, en présentant la pauvreté non pas de façon théorique mais du point de vue des personnes qui la vivent, et en amenant la question des préjugés sous un angle différent. Selon les membres du comité, les constats sortent de l'habituel « les préjugés, ça fait mal » et amènent plus loin, par exemple en mettant l'accent sur l'intériorisation de ces idées reçues par les personnes qui en sont la cible, sur le phénomène d'auto-exclusion et sur le contrôle social qui vient souvent avec les préjugés.

Des membres du comité estimaient aussi comme essentiel de mettre de l'avant le fait que le plaisir est un besoin fondamental et que tout le monde devrait y avoir accès, car le plaisir est le moteur des comportements et des actions. Couper dans ce moteur-là, c'est risquer de couper dans la motivation des personnes et dans leur capacité d'agir. Toute l'analyse développée dans le projet doit, selon le groupe, être poursuivie et diffusée, afin d'éduquer le public à ces aspects novateurs et contribuer à la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres.

6.2 L'évaluation par les membres du Carrefour

L'évaluation du projet la plus approfondie est sans conteste celle réalisée par les cochercheurEs membres du Carrefour qui ont échangé, en mai et juin 2016, sur l'expérience vécue durant le projet, sur la difficulté à traiter des préjugés et sur l'application de l'approche AVEC durant les travaux du Carrefour. Les « bulles » qui parsèment les prochaines pages sont les témoins fidèles de réflexions exprimées par les cochercheurEs à cette occasion.

« J'ai trouvé ça dur, c'était jamais assez clair, on revenait tout le temps sur le contenu. J'ai trouvé ça lourd. »

Prendre l'accès au plaisir comme objet de recherche dans le cadre de la lutte aux préjugés était certainement un choix audacieux. Sujet tabou, difficile à cerner et peu étudié, l'accès au plaisir s'est aussi avéré parfois laborieux à illustrer par la photo. Mais les membres du Carrefour étaient convaincuEs d'avoir « un bon sujet de recherche et un beau sujet à parler ». Une aventure périlleuse donc, qui a commencé dans le brouillard, mais qui s'est précisée peu à peu et qui s'est terminée avec une véritable sensation de plaisir.

Un premier défi a été celui de la demande d'approbation au comité d'éthique de l'Université Laval, le CÉRUL. Il aura fallu plusieurs allers-retours pour parvenir à satisfaire les exigences élevées et parfois perçues comme infantilisantes de ce comité. Cette étape a été identifiée comme pénible par les membres. De plus, une fois l'approbation obtenue, les exigences posées, en particulier celle de ne pouvoir photographier des enfants, ont mis un frein aux membres dans la réalisation des photos. Cela pourrait expliquer pourquoi seulement deux photos mettent en scène des personnes.

« Ce qui était difficile, c'était de trouver ce qui est pertinent à photographier et de faire le lien entre les photos et les préjugés. Au début on ne le savait pas, on y allait par intuition. »

« Maintenant je prends une photo, je la regarde et je me pose des questions, c'est comme si ça avait agrandi mon regard, je me demande pourquoi je l'ai prise, je me questionne. »

S'approprier la méthode Photovoix n'a pas été chose facile non plus. Comprendre les grands principes de la méthode, de la photographie et des considérations éthiques est une chose, plonger dans la réalisation sans l'aplomb de la personne expérimentée en est une autre, surtout lorsque l'on fait

habituellement peu usage de la photo. CertainEs ont aussi trouvé frustrant de ne pas être capables de rendre en image ce que leur suggérait leur imagination. Toutefois, une fois le projet terminé, certainEs se disaient « contaminéEs » au point de maintenant « traîner mon appareil partout ».

Par la suite, choisir les photos à analyser a été une étape délicate. CertainEs membres ont été déçuEs de ne pas voir leurs photos retenues tandis que d'autres ont été étonnéEs de l'intérêt qu'on portait à une des leurs, prise sur le vif, sans qu'elle ait vraiment été réfléchi. Il était en effet surprenant de constater le temps nécessaire à l'analyse d'une photo, ce qui explique que, sur plus d'une centaine de photos prises, seulement une dizaine a été analysée sur une période de près d'un an. En contrepartie, l'exercice d'analyse a été fort apprécié des membres. Beaucoup d'informations ont émergé grâce à la synergie du groupe. L'analyse transversale, réalisée en deux « blitz d'analyse », a quant à elle été plus condensée et ardue, mais a permis de voir l'information de manière globale.

*« C'était comme une réponse, on voyait des thèmes ressortir. »
« Me semble qu'on a fait la moitié de la recherche cette journée-là. »*

C'est l'organisation de la diffusion et la présentation des résultats qui a procuré le plus de plaisir aux membres du Carrefour. Et combien fières étaient ces personnes! Fières d'avoir réussi à produire et présenter des connaissances pouvant contribuer à défaire les préjugés : « Va visiter l'expo, ça va t'ouvrir les yeux! »; fières de montrer que les personnes en situation de pauvreté ont quelque chose à dire; fières

« Maudit que ça m'a fait du bien. C'était comme une consécration de tout. »

d'en être arrivées à dénoncer « poliment » que les personnes en situation de pauvreté sont discriminées et qu'elles n'ont pas droit à tout : « C'est bien dit. C'est beau. Ça donne envie d'aller voir davantage. » Les membres ont également ressenti de la reconnaissance dans le fait d'avoir placé les photos en gros plan sur les bannières, d'y voir leurs signatures et d'avoir installé l'exposition sur une scène lors du vernissage.

En plus d'avoir ma place dans le groupe, je l'avais là aussi. J'ai apprécié. »

« J'ai beaucoup aimé le fait que les photos soient sur un "stage". Je l'ai vue mille fois ma coop, mais là, c'est comme si je la voyais pour la première fois. »



6.2.1 La difficulté de traiter des préjugés

Analyser les effets et les causes des préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté lorsqu'on se trouve soi-même dans cette situation peut être douloureux, même après s'être sorti depuis longtemps de cette pauvreté. Prendre conscience des nombreux plaisirs auxquels on n'a pas accès fait aussi osciller entre la tristesse et l'indignation.

« C'est comme partir en voyage. C'est le fun de se sentir en groupe et non tout seul, difficile de défendre ça tout seul. »

CertainEs expertEs du vécu ont réagi fortement au cours du projet, au point de vouloir s'en retirer temporairement ou de songer à mettre fin à leur participation au Carrefour. D'autres, plutôt à l'aise d'en parler dans le groupe, mais beaucoup moins à l'extérieur, ont dit avoir développé une certaine force et de l'assurance pour défendre leur point de vue. Enfin, d'autres, plus habituésEs à traiter des préjugés, ont trouvé dans ces rencontres l'occasion d'améliorer leurs arguments pour contribuer à les défaire.

Somme toute, pour les expertEs du vécu, le Carrefour, avec son approche AVEC, s'est avéré être un des rares endroits où il est possible de discuter de préjugés et de droit au plaisir en se sentant inclusE dans un groupe.

6.2.2 Un projet vécu dans une approche AVEC

Pour les membres du Carrefour, ce qui a fait en sorte qu'il était possible de parler des préjugés et du nonaccès au plaisir et, surtout, de ne pas abandonner en cours de route, c'est le lien de confiance qui régnait entre touTEs. Les animatrices, la professionnelle de recherche et les expertEs du vécu se sentaient sur un pied d'égalité. « On formait un véritable groupe, on formait un "nous" ; on sentait de l'ouverture dans le groupe et de l'espace; on formait l'inclusion. » En ce sens, participer au projet a été un moyen pour certainEs de briser l'isolement.

« On n'aurait jamais pu imaginer que ça finirait comme ça. »

« Tu t'es bien intégrée. J'oubliais que t'avais une autre perspective que la nôtre, sans que ce soit "vous avez pas raison". »

Plusieurs expertEs du vécu se sont sentiEs suffisamment informés et outillés pour participer pleinement aux rencontres. Les objectifs et les contenus des rencontres étaient clairs, tandis que l'animation était assez flexible pour permettre les « détours » tout en restant assez dirigée pour atteindre les objectifs du projet. Par ailleurs, la présence de l'experte de la méthode Photovoix tout au long du projet s'est avérée rassurante pour les expertEs du vécu. Sa participation sans prétention a permis au groupe de garder le cap sur les questions de recherche et de réfléchir davantage à l'aide d'outils de travail pertinents pour leur compréhension.

Dans l'ensemble, les personnes expertes de vécu ont aussi eu l'impression qu'on pensait, décidait et agissait AVEC elles. Elles se sont senties à l'aise d'exprimer leur point de vue et de montrer leur opposition, en plus de se sentir écoutées, même lorsque certaines n'étaient pas d'accord avec la majorité du groupe. Elles ont senti que leur expertise et celle des autres étaient considérées et intégrées dans la réflexion et les activités du projet. Elles ont eu le sentiment de comprendre comment les décisions ont été prises, de participer aux prises de décision avec une prise en compte de leurs idées. Enfin, les personnes expertes du vécu ont senti qu'on les interpellait dans les activités entourant le projet et qu'on facilitait leurs prises de parole pour présenter le projet en public.

6.2.3 L'évaluation de la réponse aux questions de recherche et de l'atteinte de ses objectifs

Les membres du Carrefour, plus spécifiquement les expertEs du vécu de la pauvreté, considèrent avoir réussi à donner des réponses satisfaisantes à leurs trois questions de recherche et en avoir fait le tour. Les dix photos choisies étaient donc très parlantes. Leur analyse a permis de passer du mythe à la réalité et de mettre en relief des éléments pertinents et d'actualité.

Quant aux objectifs généraux du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés, ils ont été en partie atteints selon les cochercheurEs-photographes. L'analyse politique existante au Collectif a été enrichie grâce aux réflexions réalisées en groupe, notamment en apprenant à mieux cerner les actions des gouvernements et celles des personnes qui diffusent les préjugés. De plus, pour certainEs, les définitions de concept produites collectivement leur ont servi d'outil de conscientisation. Le climat du groupe et les nouveaux apprentissages réalisés ont permis à d'autres de se sentir paréEs à faire entendre leur point de vue plus fortement, afin de mieux se faire comprendre et respecter.

Pour plusieurs, la méthode Photovoix a été considérée comme un excellent outil de création et d'analyse des savoirs. Allier art et recherche à des fins de lutte aux préjugés a été une bonne idée car, pour certainEs, c'était un moyen de se renouveler, de continuer à susciter l'intérêt et le désir d'y travailler. Les photos ont vraiment aidé à montrer la réflexion du groupe et ont contribué à la pousser très loin en permettant aux cochercheurEs de sortir de leur zone de confort. De plus, les textes qui accompagnent les photos sur les bannières de l'exposition traduisent bien la réflexion menée au cours de l'analyse.

« La photo la plus simple peut amener des réflexions insoupçonnées. »

Par contre, même si la méthode Photovoix a été un moyen de mettre en évidence les préjugés et d'enrichir l'argumentation pour les contrer, le temps et les ressources ont manqué pour réaliser des actions concrètes de lutte aux préjugés visant les décideurEs. En effet, l'exposition devrait être utilisée dans une véritable perspective d'action pour arriver à changer les choses. De plus, la méthode Photovoix n'est pas considérée comme étant suffisante comme outil de conscientisation aux yeux de certainEs des membres du Carrefour : il faudrait trouver d'autres outils pour atteindre les décideurEs. En somme, il y a encore du travail à faire quant au développement de pratiques de résistance collective aux préjugés, et il faut garder à l'esprit qu'une sensibilisation en profondeur des acteurs

sociaux n'est vérifiable qu'à long terme. Bref, la méthode Photovoix est une excellente méthode de recherche-action participative, mais il faut l'utiliser en portant attention à son orientation politique et au processus AVEC tout au long de la recherche.

« Le Photovoix est un outil, ça en prend un tas d'outils! »

Enfin, pour les personnes en situation de pauvreté du Carrefour, le projet a été un lieu privilégié pour prendre la parole et s'exprimer tant sur le plan des idées que des émotions. Il leur a entre autres permis de se défouler sur ce qu'elles vivent lorsqu'elles entendent des préjugés. En plus de la diffusion de l'exposition, de la publication d'un texte dans La Soupe au caillou et d'une lettre ouverte dans les médias, d'autres espaces de diffusion pourraient être créés pour faire connaître le Collectif et l'exposition aux personnes en situation de pauvreté, au public et aux décideurEs.

7. Conclusion

C'est avec détermination que les membres du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés ont mené à terme le projet Photovoix *Le plaisir, un besoin essentiel pour touTEs*. Et c'est avec fierté que ces personnes parlent des résultats de leur recherche, à la fois novatrice par le choix du sujet et par l'angle d'approche utilisé.

Leurs travaux ont permis de mettre en lumière la diversité des personnes en situation de pauvreté, de leurs parcours, des façons dont elles font face aux préjugés et à leur difficulté d'accès au plaisir, de même que de leurs actions pour répondre à leurs besoins et se procurer un minimum de plaisir. Non, elles ne sont pas toutes pareilles!

« Il est temps qu'on se réveille sur la réalité des personnes en situation de pauvreté! »

Les membres du Carrefour ont aussi fait le constat que le plaisir est essentiel, car il permet d'être en santé physique et mentale, de se sentir fierE, valoriséE, authentique et inclusE, de socialiser et partager, de s'accomplir et se réaliser, puis de rêver. Oui, tout le monde devrait avoir droit au plaisir et le droit de répondre à ses besoins et de le faire selon ses propres choix. Pourtant, la situation de pauvreté et les préjugés font en sorte qu'il est souvent difficile pour les personnes qui les subissent de combler leurs besoins. Ainsi, pour les personnes en situation de pauvreté, le fait de répondre à certains besoins devient un plaisir plus grand que pour le reste de la population, et la possibilité de choisir la façon d'y répondre est quasi inexistante.

Le chemin pour contrer les préjugés, répondre à ses besoins et accéder au plaisir est truffé d'obstacles, les membres du Carrefour l'ont réalisé lorsqu'ils en ont identifié les causes structurelles et personnelles. Les facteurs en cause sont souvent hors du contrôle des individus en raison des mécanismes politiques et sociétaux qui contribuent à les maintenir dans la pauvreté, comme les politiques à l'aide sociale, le marché de l'emploi ou les doubles standards appliqués aux personnes en situation de pauvreté. La situation de pauvreté peut aussi les plonger dans un cercle vicieux dont elles peuvent difficilement sortir parce que les échecs multiples qu'elles subissent les poussent parfois à se soumettre, à intérioriser les préjugés ou à s'auto-exclure. Seules, même avec beaucoup de débrouillardise, elles n'arrivent pas toujours à améliorer leur situation de façon significative. Toutefois, elles peuvent se joindre à une lutte collective lorsqu'elles prennent conscience que la solidarité peut être une solution pour faire valoir leurs droits à des conditions de vie minimales et à une qualité de vie satisfaisante. Ces personnes vivant la pauvreté souhaitent aussi qu'on respecte leur dignité, leur parole, leur libre arbitre et qu'on reconnaisse leur contribution sociale.

Le projet Photovoix a permis de poser un premier regard sur la question des plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté ont peu ou pas accès, et sur les causes de cet accès limité. Il a aussi

permis de commencer à cerner pourquoi tout le monde devrait avoir droit au plaisir, car il est essentiel pour tout être humain.

Mais comme tout projet de recherche, celui-ci a comporté des limites. Certaines réalisations auraient pu arriver plus tôt dans la démarche, comme la construction des concepts. Faute de temps, la recension de la littérature scientifique n'a pu être suffisamment approfondie et le groupe n'a pu se l'approprier pleinement. De plus, en raison de contraintes administratives, le projet a été terminé « sur les chapeaux de roues », ce qui a forcé la réalisation de certaines étapes un peu dans le désordre et aurait pu limiter la participation des personnes en situation de pauvreté dans la finale du projet. Heureusement, le souci du comité de coordination d'impliquer les personnes dans chacune des étapes et le haut niveau d'engagement des chercheurs ont permis d'éviter en grande partie ce dernier écueil.

Le Carrefour a encore beaucoup à faire pour comprendre les mécanismes qui engendrent les préjugés. Il pourrait par exemple chercher à mieux cerner à qui profitent les préjugés, quels sont les intérêts des gens qui les nourrissent, quels sont les mécanismes de production ou de maintien des préjugés et leurs effets avantageux pour les pouvoirs en place. Ou encore, il pourrait analyser dans quelles politiques publiques les préjugés se cachent. Sur l'aspect du plaisir, il pourrait chercher à cerner quels sont les effets d'y avoir accès et tenter d'approfondir le lien entre le nonaccès et les préjugés.

La réflexion du Carrefour doit déboucher sur des actions pour lutter contre les préjugés et favoriser l'inclusion, et sur la diffusion à bon escient de l'exposition réalisée dans le cadre du projet. L'exposition a ce potentiel d'être un outil de conscientisation et de lutte aux préjugés, mais ce n'est pas suffisant pour lutter contre les préjugés.

Pour aller plus loin dans cette lutte, les membres du Carrefour sont prêts à poursuivre leur réflexion et à produire de nouveaux savoirs. Le Carrefour pourra, par exemple, travailler avec le Collectif qui le chapeaute à développer des actions collectives pour déconstruire les préjugés ou encore pour lutter pour l'inclusion sociale. Les moyens d'agir ainsi identifiés pourront être mis en place par le réseau des membres du Collectif.

8. Références

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Rapport du directeur de santé publique 2011 - Les inégalités sociales de santé à Montréal : le chemin parcouru*, Montréal, Direction de santé publique, 2012, 144 pages.
https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rapport_IS-S-2011.pdf
- Cabanac, Michel, *La cinquième influence, ou, La dialectique du plaisir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 287 pages.
- Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, *Un préjugé, c'est coller une étiquette. La lutte contre la pauvreté commence là où commencent nos préjugés. 4^e document de réflexion*, Québec, 2011, 48 pages. Disponible à : <https://www.centraide-quebec.com/un-prejuge-cest-coller-une-etiquette/>
- Corneau, Marianne, *Les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale : rapport de documentation*, Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale – Direction de santé publique, 2017, 59 pages. Disponible à <https://www.ciusss-capitalnationale.gouv.qc.ca/rapport-legard-des-personnes-en-situation-de-pauvrete-et-dexclusion-sociale-rapport-de-documentation>
- De Gaulejac, Vincent, « Honte et pauvreté », dans *Santé mentale au Québec*, volume 14, numéro 2, 1989, pages 128 -137.
- Deniger, Marc-André, *Le B.S. mythes et réalités – Guide de conscientisation*, Québec, Conseil canadien de développement social et Front commun des personnes assistées sociales, 2012, 47 pages. Disponible à : http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/BS_mythes_et_realites_-_reedition_2012.pdf
- Dictionnaire Larousse, définition de la notion de droit, site internet consulté le 15 mars 2016 et disponible à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/droit/26842>
- Dubuc, Bruno, *Rechercher l'agréable et éviter le désagréable*, sur le site internet *Le cerveau à tous les niveaux*, consulté le 29 mai 2017 et disponible à : http://lecerveau.mcgill.ca/flash/a/a_03/a_03_p/a_03_p_que/a_03_p_que.html
- Emploi Québec, *Nouveaux montants des prestations, Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale, En vigueur le 1^{er} janvier 2016*, Gouvernement du Québec, 2016.
http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/SR_dep_montant_prestations.pdf

Fradet, Lucie, *Guide de la méthode Photovoix. Principes et mise en œuvre*. Québec, Inex Forma, 2012, 28 pages.

Gaudreau, Lorraine et Villeneuve, Lucie, *La mobilisation des personnes sans emploi : une enquête conscientisante dans les quartiers centraux de Québec*, Québec, Collectif québécois d'édition populaire, 2005, 130 pages.

Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec, *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12, adoptée en 1975 et mise à jour en date du 1^{er} mars 2018.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>

Groulx, Lionel-Henri, *Les facteurs engendrant l'exclusion au Canada : survol de la littérature multidisciplinaire*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2011, 116 pages.
https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_lionel-henri_groulx.pdf

Groupe Conscientia, *Liste de sentiments et de besoins*, site internet consulté le 11 janvier 2016 et disponible à <http://www.groupeconscientia.com/uploads/Liste1.pdf>

Groussin, Thierry, *Le développement et les besoins humains fondamentaux selon Manfred Max-Neef*, site internet consulté le 27 janvier 2016 et disponible à http://base.socioeco.org/docs/le_developpement_et_les_besoins_humains_fondamentaux.pdf

Hamilton, Kathy, Piacentini, Maria G., Banister, Emma, Barrios, Andres, Blocker, Christopher P., Coleman, Catherine A., Ekici, Ahmet, Gorge, Hélène, Hutton, Martina, Passerard, Françoise et Saatcioglu, Bige, « Poverty in consumer culture: towards a transformative social representation », *Journal of Marketing Management*, volume 30, numéros 17-18, décembre 2014, pages 1833-1857.

Hansenne, Michel, *Psychologie de la personnalité*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2003, 432 pages.

Jackson, Lynne M., *The psychology of prejudice : from attitudes to social action*, Washington DC, American Psychological Association, 2011, 225 pages.

Martin, Michel, *Hédonisme et responsabilité : une éthique pour le plaisir*, Bruxelles, De Boeck, Collection Oxalis, 2009, 120 pages.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Nouveaux montants des prestations – Programme d'aide sociale – Programme de solidarité sociale – Programme objectif emploi - En vigueur le 1er janvier 2019*, Québec, 2019, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/autres/FI_Indexation_2019_FR_VF.PDF?1545079834

- Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec, février 2017, *La pauvreté, ça se mesure comment?*, présentation PowerPoint (version avec commentaires), p. 9.
<https://www.pauvrete.qc.ca/document/la-pauvrete-ca-se-mesure-comment/>
- Organisation des Nations Unies (ONU), Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, disponible à <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>
- Organisation des Nations Unies (ONU), Haut Commissariat des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels (PIDESC), 1966, disponible à <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>
- Sarrot, Jean-Christophe, Tardieu, Bruno, Zimmer, Marie-France et Mouvement international ATD Quart Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Ivry-sur-Seine, Paris, Éditions de l'Atelier, 2014, 160 pages.
- Schaber, Peter, «Human Rights and Basic Needs», dans Albers, Marion, Hoffmann, Thomas et Reinhardt, Jörn (éditeurs), *Human rights and human nature*, Dordrecht, Springer, 2014, pages 109-119.
- Seurrat, Aude, « Déconstruire les stéréotypes pour "lutter contre les discriminations" : le cas de dispositifs de "lutte contre les discriminations" et de "promotion de la diversité" dans les médias », dans *Communication et langages*, numéro 165, 2010, pages 107-118. Disponible à <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2010-3-page-107.htm>
- Tschannen-Moran, Bob, *Wheel of Needs. Key Distinction : Needs vs. Strategies*, 2009, site internet consulté le 24 mars 2016, disponible à : http://internationalcenter.umich.edu/events/handouts/Wheel_Needs.pdf
- Wang, Caroline, Burris, Mary Ann et Ping, Xiang Yue, « Chinese village women as visual anthropologists: a participatory approach to reaching policymakers», dans *Social Science & Medecine*, volume 42, no. 10, 1996, pages 1391-1400. Disponible à <https://pdfs.semanticscholar.org/4211/03280117d2bf4dc7f8e5bb6e59691f2218d6.pdf>
- Wilkinson, Richard et Pickett, Kate, *The Spirit Level : Why Greater Equality Makes Societies Stronger*, New York, Bloomsberry Press, 2010, 352 pages.

Annexe 1 : Brève recension d'écrits sur les concepts de préjugé, de plaisir, de besoin et de droit

Un carrefour de savoirs est avant tout un lieu d'échanges et de croisements des savoirs issus de différentes expertises. Il n'a donc pas nécessairement à alimenter sa réflexion par des documents ou d'autres sources extérieures. Le comité de coordination du projet *Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs* a toutefois choisi de faire une courte revue de littérature pour alimenter les réflexions du groupe et le processus de la recherche. Cette recension d'écrits a essentiellement été portée par des membres du comité de coordination, mais a été partagée avec les cochercheurEs au cours du processus d'analyse, particulièrement dans le cadre de l'analyse transversale à la fin du projet. Pour des raisons organisationnelles, les membres du groupe se sont appropriés tardivement et minimalement le contenu de cette recension. Le résultat de travail de recension d'écrits est présenté dans les pages suivantes et fait en bonne partie écho aux réflexions des membres du Carrefour sur les différents concepts utilisés dans le cadre de la recherche.

Le concept de préjugé ¹¹

Une définition des préjugés et ses caractéristiques

Le préjugé peut se définir comme étant « [...] une attitude négative ou une prédisposition à adopter un comportement négatif envers un groupe, ou envers les membres de ce groupe, qui repose sur une généralisation erronée et rigide » (Allport, 1954, dans Bourhis et Leyens, 1999, cité dans Corneau, 2017). D'autres auteurs définissent le préjugé comme « [...] un jugement de valeur simple à l'encontre d'un groupe social ou d'une personne appartenant à ce groupe » (Légal et Delouée, 2008 dans Corneau 2017).

Dans une perspective plus ancrée dans les dynamiques sociales, Deniger (2012) propose la définition des préjugés suivante : « Les préjugés sont des expressions d'intolérance qui traduisent dans la vie quotidienne les rapports de domination dont notre société est le siège. Ils doivent être compris comme un discours socialement produit, comme une idéologie qui stigmatise les dominés en les responsabilisant de leur situation de marginalisation et d'exclusion et en occultant les causes structurelles des problèmes sociaux ».

¹¹ La structure de cette recension de la littérature sur les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté est grandement inspirée et adaptée de la démarche de recherche documentaire produite par le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale. Cette recherche documentaire a été réalisée dans le cadre de la mobilisation régionale « Ensemble pour agir sur les préjugés ».

Certains préjugés sont simples à reconnaître, d'autres sont plus subtils. Selon Jackson (2011), ils peuvent s'exprimer à travers les stéréotypes ou les réponses émotives des personnes, et sont ancrés dans des valeurs sous-jacentes. Détaillons un peu cette conception.

Les stéréotypes sont « [...] des croyances que les membres d'un groupe possèdent des caractéristiques particulières » (Jackson, 2011, traduction libre). Ces croyances sont généralement « [...] socialement partagées et largement diffusées » (Légal et Delouée, 2008, dans Corneau 2017) et construisent la perception que les uns ont des autres (Jackson, 2011). Par exemple, les stéréotypes peuvent laisser penser que les hommes sont manuels, que les Américains mangent seulement du fast food ou que les infirmières sont dévouées.

Ensuite, les préjugés sont une réponse émotive à l'endroit d'un groupe d'individus. Certaines recherches ont démontré que le statut social des personnes ou leur perception de ce statut forge la réaction émotive d'autres personnes d'un autre statut social (Fiske, Cuddy, Glick & Xu, 2002 dans Jackson, 2011). Par exemple, des gens pourraient éprouver de la pitié ou de l'intolérance envers les personnes sans revenu de travail puisqu'elles ne contribueraient pas « normalement » à la société.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer le poids des valeurs dans la problématique des préjugés. Les préjugés s'ancrent dans un système de valeurs sociales. À travers les préjugés s'exprime un rejet de ce qui est perçu comme une menace potentielle aux valeurs ou à l'idéal de vie des personnes qui les émettent (Jackson, 2011). Par exemple, le préjugé que les personnes à l'aide sociale sont paresseuses sous-entend que notre société accorde une valeur importante au travail et au mérite pour pouvoir bénéficier des avantages sociaux que l'on s'est donnés comme société. Bref, la dynamique sociale influe beaucoup sur la dimension émotive des préjugés.

L'origine des préjugés

Après avoir cherché à définir les préjugés, penchons-nous sur l'origine des préjugés, qui peut être interpersonnelle ou sociétale.

L'origine interpersonnelle des préjugés

La catégorisation sociale, qui fait en sorte que l'on place les individus dans des catégories à partir de perceptions, explique une partie de l'existence même des préjugés. Les auteurs qui s'y intéressent affirment que les préjugés s'apparentent à ce processus cognitif de « [...] classification des individus en fonction de leurs caractéristiques » (Légal et Delouée, 2008 dans Corneau, 2017). Elle est une façon de pallier notre incapacité de traiter et de mémoriser toutes les informations. Ainsi, c'est avec très peu d'informations sur des individus que nous leur attribuons des traits particuliers.

La théorie du bouc émissaire offre une autre explication à la présence des préjugés. Selon cette théorie, les préjugés sont associés à une réaction émotive portant sur une insatisfaction, un mécontentement. Selon Myers et Lamarche (1992, dans Corneau, 2017), « [...] lorsque la cause de notre frustration est trop menaçante ou trop vague, nous dirigeons souvent notre hostilité ailleurs », vers une cible qui n'est pas responsable de la frustration. L'hostilité peut ainsi prendre la forme de préjugés et se décliner en discrimination (Corneau, 2017).

L'origine sociétale des préjugés

Du côté sociétal, la présence des préjugés peut s'expliquer notamment par les espaces et les modes de diffusion des idées reçues. La famille, l'école, les amis, le travail sont des lieux forts d'intégration des valeurs, des normes et des croyances, de reproduction des idées et par extension de création de préjugés. L'influence de chacun des lieux de socialisation varie avec le temps, mais reste constitutive de la production des préjugés. De plus, il ne faut pas sous-estimer les médias comme sources importantes de production et de diffusion des préjugés. Ainsi, « [...] de par leur répétition [dans les médias], les stéréotypes trouvent une certaine légitimité et finissent dans certains cas par constituer la normalité » (Légal et Delouvé, 2008 dans Corneau, 2017).

Dans un autre ordre d'idées, la théorie de la dominance sociale explique la présence des préjugés par leur utilisation par des groupes dominants pour légitimer la hiérarchie sociale et les inégalités que cela induit (*ibid.*). Pour Bourdieu (dans Wilkinson et Pickett, 2010), les préjugés font partie des éléments culturels qui contribuent à limiter les mouvements au sein de la hiérarchie sociale, c'est-à-dire le déplacement des individus vers le haut ou le bas de l'échelle sociale.

Les préjugés naissent aussi de l'existence de normes sociales. Les normes sociales sont un ensemble de règles plus ou moins formelles qui définissent comment un bon membre d'une société doit se comporter (Whitley et Kite, 2013 dans Corneau, 2017). Les normes sociales sont l'expression des valeurs largement partagées au sein d'une société. Elles influencent les comportements, les attitudes et les croyances des individus et par extension les contenus des préjugés véhiculés. Ainsi, les personnes qui ne cadrent pas avec les normes sociales de leur société deviennent la cible des préjugés.

Enfin, certaines politiques publiques encouragent ou renforcent certains préjugés de par les valeurs qu'elles incarnent, ou parce qu'elles sont elles-mêmes fondées sur des préjugés. Le modèle du *workfare*, adopté au Québec depuis la fin des années 1970, illustre bien la relation entre les préjugés et les politiques publiques. Par exemple, en ce qui concerne les personnes à l'aide sociale, les politiques adoptées dans le cadre de ce modèle prévoient une catégorisation des types de prestataires (aptes ou inaptes à l'emploi, avec contraintes sévères ou temporaires) et ajustent le soutien financier aux prestataires en fonction de leur aptitude potentielle à obtenir un emploi rémunéré. De plus, des mesures coercitives (pénalités financières) sont maintenant à prévoir pour les personnes faisant une première demande d'aide sociale et identifiées comme aptes au travail, mais qui refuseraient de participer à une mesure ou d'occuper un emploi. Ici, l'attention est mise sur la nécessaire contribution par le travail

rémunéré de touTEs les citoyenNEs de la société. Selon Morel (2002, dans Corneau, 2017), les catégories stimulent les préjugés envers les personnes bénéficiant de l'aide sociale, et plus particulièrement envers les personnes sans contraintes au travail, « que l'on juge comme n'ayant pas accompli leur part de "responsabilité" pour mériter l'assistance de l'État ».

Les conséquences des préjugés

Les conséquences des préjugés sont bien réelles et néfastes sur la vie des gens. Comme il sera décrit ci-après, ce sont les personnes qui en sont la cible qui vivent en premier lieu les conséquences des préjugés. Il ne faut toutefois pas sous-estimer l'impact des préjugés sur la société, aux prises avec un problème de pauvreté et d'exclusion sociale systémique.

Les conséquences sur les individus

En premier lieu, les préjugés entraînent de la souffrance sous diverses formes chez les personnes qui en sont la cible. Par exemple, des études ont démontré que les préjugés ont une incidence sur la santé physique (Clark et autres, 1999; Hatzenbuehler et autres, 2013; dans Corneau, 2017) et mentale des personnes qui les subissent. Selon Légal et Delouée (2008, dans Corneau, 2017), ces personnes voient leur estime de soi réduite, vivent des sentiments d'injustice, sont honteuses et tristes, vivent plus de stress et d'anxiété et finissent par s'isoler pour s'en protéger (Centraide, 2011; Légal et Delouée, 2008, dans Corneau, 2017; et Hatzenbuehler et autres, 2013, dans Corneau, 2017). Les préjugés en viennent à être intériorisés par les personnes à force d'être véhiculés partout dans la société (De Gaulejac, 1989).

De plus, la virulence et la durée des préjugés entraînent de la méfiance et de l'hostilité envers la société (*ibid.*) et peut s'ensuivre une réduction de l'utilisation des services offerts par l'État et la société. Ainsi, il est courant de voir apparaître des comportements d'auto-exclusion ou d'autostigmatisation (Samson, 2014, dans Corneau, 2017). Selon Warin (2010 dans Corneau, 2017), les préjugés visant les personnes recevant des prestations d'aide sociale entraînent parfois « [...] un repli sur soi qui peut amener les individus à perdre de vue l'idée même de leurs droits et ainsi, de leur citoyenneté sociale ».

Enfin, les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, et par extension l'exclusion sociale que cela provoque, sont en quelque sorte une sanction de leur incapacité à fonctionner selon les règles et les normes dominantes de la société (Groulx, 2011).

Les conséquences sur la société

Un des effets des préjugés sur la société est certes la légitimation et la rationalisation des discriminations sociales, politiques et économiques (Seurrat, 2010). La discrimination constitue un comportement injuste qui provient des préjugés et par conséquent des stéréotypes (Whitley et Kite, 2013 dans Corneau, 2017). Plus précisément, le concept de discrimination se définit comme le fait de « [...] traiter les gens

différemment des autres principalement en raison de leur appartenance à un groupe social » (Jackson, 2011; Whitley et Kite, 2013 dans Corneau, 2017). Il y a discrimination lorsque les personnes sont « [...] isolées et traitées injustement à cause de leur race, de leur genre, de leur âge, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, ou de tout autre facteur [...] et que ces individus voient se réduire leurs opportunités et leurs options » (*ibid.*).

La discrimination peut s'exprimer par des comportements individuels. On parlera alors de discrimination interpersonnelle, qu'on peut définir comme « [...] un comportement négatif non justifiable émis à l'encontre des membres d'un groupe social donné » (Légal et Delouée, 2008 dans Corneau, 2017). Par exemple, des propriétaires d'appartements locatifs sont plus réticents à louer leurs logements aux personnes à l'aide sociale sur la base de leur statut social « d'assistéE ». La discrimination se manifeste aussi au sein de la sphère politique et institutionnelle. On parlera donc de discrimination institutionnelle. Elle implique des politiques ou des procédures dans l'organisation sociale qui désavantagent systématiquement un groupe d'individus (Jackson, 2011). Par exemple, le droit de vote au Québec des femmes n'a été accordé qu'en 1940, celui des autochtones vivant en réserve qu'en 1960, celui des personnes vivant avec une déficience qu'en 1992 et celui des prisonniers purgeant une peine de plus de deux ans qu'en 2002. Dans tous ces exemples, le refus du droit de vote était fondé sur divers préjugés envers les personnes ciblées (elles sont inaptes, non méritantes ou ne sont pas de vraies citoyennes).

Les préjugés ont aussi comme conséquence de diminuer la cohésion sociale et d'entretenir les inégalités sociales. Ils induisent une iniquité dans l'accès à certains privilèges. Parmi ces privilèges figure le fait d'avoir du pouvoir sur la redistribution de la richesse et sur la façon dont sont utilisées les ressources économiques, politiques et culturelles de la société (Groulx, 2011). Si certains groupes, comme les personnes vivant la pauvreté, sont désavantagés en termes financiers, d'accès à la santé, au pouvoir et ne peuvent contribuer à l'expression et aux traditions culturelles, d'autres groupes s'en trouvent avantagés et détiennent donc davantage de privilèges (Jackson, 2011). Les préjugés servent à justifier ces privilèges (Deniger, 2012). Puisqu'ils sont généralement hérités – de par notre lieu de naissance, notre origine ethnique, etc. – plutôt que gagnés, il est courant de négliger cette forme d'impact sur la société (Jackson, 2011). On peut donc en conclure que les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté contribuent à leur exclusion et limitent leur capacité à réaliser leur citoyenneté (Warin, 2010 dans Corneau, 2017).

À la suite de cette exploration du concept de préjugé, voyons ce que la littérature nous apporte sur les concepts de besoins essentiels et de plaisir, qui sont également au cœur de la démarche présentée ici.

Les concepts de besoins essentiels et de plaisir selon la littérature

De façon générale, le concept de besoins essentiels fait référence à ce qui est nécessaire pour fonctionner minimalement dans le respect de la particularité des personnes (Miller, 2007; Reader, 2005; dans

Schaber, 2014). En d'autres termes, répondre aux besoins essentiels est indispensable pour vivre une « bonne vie minimale » (Schaber, 2014). Les besoins essentiels sont universels (Groupe Conscientia, 2016; Hansenne, 2003), c'est-à-dire qu'ils ne s'attribuent pas à une personne ou une circonstance particulière (Groupe Conscientia, 2016), même si certains sont privilégiés au détriment des autres selon la culture, le lieu ou l'époque (Groussin, 2016; Hansenne, 2003).

Bien qu'il existe plusieurs modèles de classification et d'analyse des besoins, comme la pyramide de Maslow (Hansenne, 2003), le modèle systémique de Max-Neef (Groussin, 2016) ou la roue des besoins (Tschannen-Moran, 2009) sur lesquels les membres du Carrefour se sont penchés pour alimenter leur réflexion, deux types de besoins sont retenus ici par souci de simplification : les besoins physiologiques liés aux sensations et les besoins mentaux liés aux émotions (Cabanac, 2003). La sensation réfère à ce qu'une personne perçoit du monde qui l'entoure et de l'état intérieur de son propre corps. La sensation varie selon la sensibilité de la personne, la culture dans laquelle elle baigne et ce qui est gravé dans sa mémoire (*ibid.*). Les émotions, quant à elles, sont entendues comme des réponses mentales à ce qui provient de son environnement, de ses souvenirs ou de son imaginaire (*ibid.*). Ces deux dimensions permettent d'aborder la notion de plaisir sous l'angle de « moteur du comportement au service du rétablissement de l'équilibre physiologique » (*ibid.*) et de « guide du comportement dans des situations de prise de décision » (*ibid.*).

Quant au plaisir, c'est cet état de satisfaction des besoins ou des désirs que tous les êtres humains recherchent et qui est universel et nécessaire pour atteindre le bonheur (Hamilton, Piacentini, Banister, Barrios, Blocker, Coleman, Ekici, Gorge, Hutton, Passerard et Saatcioglu, 2014). Selon Cabanac (2003), le plaisir est mesurable et n'est donc pas une superstructure abstraite ni un vécu mental qui ne peut être appuyé par la science. L'auteur précise les caractéristiques du plaisir sensoriel et émotionnel en identifiant quatre dimensions qui sont présentes en simultanément et qui varient : la qualité, l'intensité, la durée et l'hédonicité (*ibid.*)

Parmi ces dimensions, celle de l'hédonicité permet particulièrement de juger d'une situation en la plaçant, en quelque sorte, sur un continuum négatif-indifférent-positif, ce qui en définitive guide la réponse donnée à la situation. Elle oriente les décisions en fonction de l'utilité et de la pertinence de répondre ou non à un besoin; elle conduit à la satisfaction des besoins les plus urgents; elle motive les comportements de recherche de plaisir et d'évitement du déplaisir; elle permet d'éviter la dispersion vers des activités inutiles (*ibid.*). Entre autres, devant divers besoins simultanés ou lors de conflits de motivation, ce classement des besoins prioritaires conduit à maximiser le plaisir et minimiser le déplaisir (*ibid.*).

La tyrannie du plaisir et la stigmatisation des plus pauvres selon la littérature

Consciemment ou non, la recherche du plaisir structure donc autant l'individu que le lien social (Martin, 2009). Symbole par excellence de l'époque romantique au XIXe siècle, le plaisir est aujourd'hui fréquemment assimilé, dans l'idéologie dominante actuelle, à l'idée de consommation (Hamilton, Piacentini, Banister, Barrios, Blocker, Coleman, Ekici, Gorge, Hutton, Passerard et Saatcioglu, 2014). Cette « course à la consommation » n'est pas sans impact pour les personnes en situation de pauvreté.

En effet, les tensions de cette « tyrannie du plaisir », qui peut s'incarner dans la plupart des objets de consommation, ne dégage pas les personnes en situation de pauvreté du désir socioculturel de consommer. Au contraire, ces tensions les touchent de manière encore plus vive, car elles éprouvent davantage de tentation, de frustration, de tristesse et de stigmatisation en lien à la privation forcée du plaisir (*ibid.*). Par exemple, dans ses études sur les pulsions qui poussent à maximiser le plaisir, Cabanac (2003) a observé que, lorsque le coût compte dans une décision à prendre, les personnes ne choisissent pas systématiquement ce qu'elles aiment. Plus précisément, elles choisissent les aliments qui ont meilleur goût lorsque les prix sont bas tandis qu'elles choisissent les aliments qui leur plaisent le moins lorsque les prix sont élevés.

La société porte aussi des jugements stigmatisants sur les choix des personnes en situation de pauvreté. En premier lieu, on pense qu'elles ne sont pas en mesure de se payer du plaisir. Et, lorsqu'elles consomment ce qui est jugé comme une forme de plaisir, on les condamne et les considère comme n'ayant pas de morale. Ces plaisirs peuvent être perçus comme inutiles, car ils dépassent la couverture de leurs besoins de base (Hamilton, Piacentini, Banister, Barrios, Blocker, Coleman, Ekici, Gorge, Hutton, Passerard et Saatcioglu, 2014).

Même si les recherches ont montré que ces comportements de consommation sont un moyen de faire face à la stigmatisation, les représentations populaires restent (*ibid.*). La télévision à écran plat, par exemple, ne représente pas un signe économique pertinent de la richesse et de la pauvreté, car elle est devenue plutôt abordable. Associée aux loisirs et à la détente en général, elle devient pourtant un signe de paresse et de confort non mérité aux yeux des acteurs politiques lorsque des personnes en situation de pauvreté possèdent un tel objet. De leur côté, des travailleurs sociaux admettent avoir des difficultés à comprendre les décisions budgétaires des familles en situation de pauvreté. Pourtant, se départir de leur télévision n'améliorerait pas significativement leur budget, alors qu'elle offre des moments de bien-être à des personnes qui ont justement un manque général d'accès au bien-être (Hamilton, Piacentini, Banister, Barrios, Blocker, Coleman, Ekici, Gorge, Hutton, Passerard et Saatcioglu, 2014 ; Sarrot, Tardieu, Zimmer et Mouvement ATD Quart Monde, 2014). Ces représentations sociales sont par ailleurs construites et soutenues par des personnes en situation de pauvreté elles-mêmes pour se forger une sorte de légitimité ou pour se distinguer (Saatcioglu et Ozanne, 2013, dans Hamilton, Piacentini, Banister, Barrios, Blocker, Coleman, Ekici, Gorge, Hutton, Passerard et Saatcioglu, 2014), ou simplement par intériorisation du discours ambiant. Tous ces jugements contradictoires font en sorte que les

personnes en situation de pauvreté ne savent plus comment agir pour satisfaire aux exigences de la société. Quoiqu'elles fassent, elles sont jugées fautives.

Les réactions des personnes en situation de pauvreté selon la littérature

Dans sa recherche du plaisir, selon Martin (2009), la personne tenterait de prime abord de ne pas tenir compte de la morale, des lois, des dogmes, des normes sociales, de la raison et des limites du réel. Dans sa théorie psychanalytique si répandue des trois instances de la personnalité, Freud (dans Hansenne, 2003) a bien illustré cette lutte entre la quête du plaisir et les exigences culturelles qui poussent à s'ajuster à la norme sociale : le « Moi », qui représente la raison, cherche à assouvir les pulsions et les désirs primitifs du « Ça » tout en voulant respecter les contraintes imposées par le monde extérieur du « Surmoi ». Parmi ces normes sociales, la pensée judéo-chrétienne a notamment associé progressivement le plaisir à la faiblesse des êtres humains en lui accordant une valeur inférieure à d'autres quêtes jugées de moralité supérieure (Cabanac, 2003; Hamilton, Piacentini, Banister, Barrios, Blocker, Coleman, Ekici, Gorge, Hutton, Passerard et Saatcioglu, 2014).

En psychologie, les cycles de la récompense et de la punition ainsi que le système de l'inhibition de l'action – arrêter toute action – (Dubuc, 2017), quant à eux, montrent le chemin que la personne peut parcourir en vue de rendre ses actions optimales dans sa recherche du plaisir et d'évitement du déplaisir. Plus précisément, lorsqu'une personne choisit une action pour satisfaire un besoin, son action est récompensée par une sensation de plaisir; c'est le cycle de la récompense : désir/action/satisfaction, qui peut s'illustrer par exemple par le sentiment de solitude, qui pousse quelqu'un à vouloir sortir pour rencontrer des gens, afin de satisfaire son besoin de socialiser.

Par contre, lorsque l'action qui procure du plaisir est impossible et qu'une menace pointe, la personne voudra s'éloigner du danger; c'est le cycle de la punition : réponse de fuite ou de lutte. Par exemple, une personne en situation de pauvreté qui se sent seule évitera de sortir lorsqu'elle voit venir une fin de mois trop difficile. Dans une autre situation, si cette personne a peur d'être jugée en raison des préjugés contre les personnes en situation de pauvreté, par exemple, elle pourra tenter de lutter et d'y faire face en sortant quand même pour satisfaire son besoin de socialiser.

Par ailleurs, il peut arriver que toute forme d'action apparaisse inefficace pour satisfaire un besoin et que ni l'évitement ni la lutte ne soient possibles; toute action ne ferait même qu'empirer la situation. La soumission ou l'acceptation de la situation apparaît alors comme la seule solution envisageable pour le moment; c'est le système de l'inhibition de l'action, qui constitue une stratégie d'adaptation. Par exemple, la personne qui a besoin de socialiser demeurera chez elle en ressentant peut-être un sentiment de culpabilité ou de honte. Lorsque cette personne s'empêche constamment d'agir pour éviter les représailles, le mal-être de départ peut devenir une véritable source d'anxiété. Cette forme

d'autocensure ou d'auto-exclusion peut aussi miner peu à peu la santé de la personne qui n'arrive pas à satisfaire ses besoins ou à retrouver un équilibre physique et mental (Dubuc, 2017).

En effet, les conséquences négatives de l'inhibition de l'action sont nombreuses et ont été abondamment décrites : dépression, maladies psychosomatiques, ulcères d'estomac, hypertension artérielle sont les plus évidentes. Mais des dérèglements génétiques plus graves comme les cancers et l'ensemble des pathologies associées à une diminution de l'efficacité du système immunitaire sont aussi susceptibles de découler de l'activation prolongée du système de l'inhibition de l'action. (*ibid.*)

La pauvreté, qui force souvent à choisir entre différents besoins et à composer avec les jugements de la société, crée ce genre de stress, et ce parfois sur une longue période. Cela a des impacts démontrés sur la santé des personnes qui la vivent. Par exemple, des écarts importants d'espérance de vie sont constatés entre les plus riches et les plus pauvres, et une plus forte incidence de maladies comme l'obésité, l'asthme, les maladies cardiovasculaires est observée chez les ménages à plus faible revenu (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2012).

En utilisant à nouveau l'exemple du besoin de socialiser, la figure suivante schématise les différents chemins que peut prendre une personne dans sa quête de plaisir et de satisfaction de ses besoins essentiels.

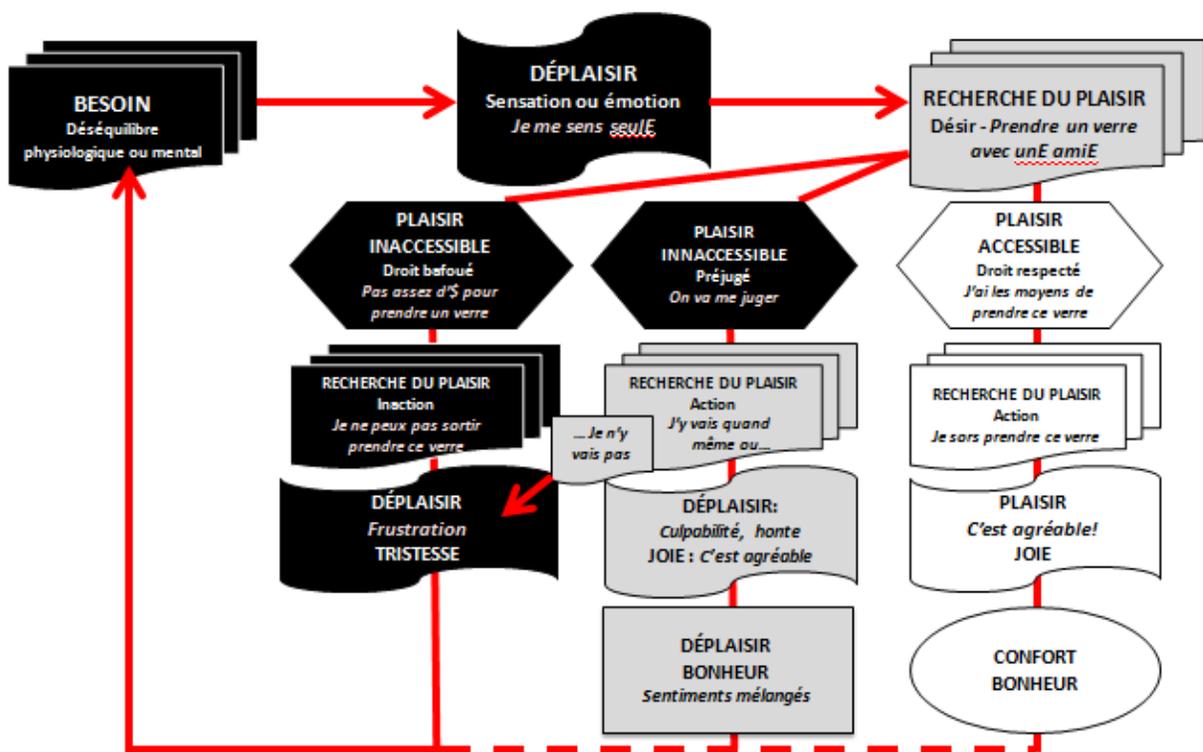


Figure 2. Exemple de recherche de plaisir par la satisfaction des besoins, en lien avec la lutte aux préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et le respect de leurs droits.

En somme, les recherches montrent que le plaisir est le « constituant premier de l'expérience et du projet de vie désirés par chacun » (Martin, 2009). Il est le « moteur du comportement au service du rétablissement de l'équilibre physiologique » (Cabanac, 2003) et le « guide du comportement dans des situations de prise de décision » (*ibid.*). Empêcher ou restreindre la quête du plaisir et l'évitement du déplaisir, c'est, en quelque sorte, retirer à une personne les moyens de répondre à ses besoins et ses désirs pour atteindre une bonne vie minimale.

Cette conception rejoint celle des membres du Carrefour, qui, au terme de la réflexion, en sont venuEs à considérer que le plaisir est crucial dans la vie des personnes, et même si important qu'il devrait être un droit. Cela les a amenéEs à explorer ce que la littérature dit de ce concept, et à s'interroger sur quels besoins peuvent faire l'objet de droits.

Les besoins essentiels en lien avec le respect des droits selon la littérature

Le fait d'avoir un droit est la possibilité reconnue à un individu par une autorité publique (par le biais de règles ou de lois) « d'agir de telle ou telle façon, de jouir de tel ou tel avantage », ou une « possibilité

morale qu'on a d'agir de telle ou telle manière ». Il « confère un pouvoir, une prérogative, un titre, une autorité considérés comme légitimes » (Dictionnaire Larousse, 2017). Plusieurs besoins sont liés à la survie et font l'objet de droits, comme l'alimentation, l'habillement, le logement ou les soins médicaux qui sont cités dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948). Mais comment déterminer quels autres besoins pourraient devenir des droits? Schaber (2014) considère que les besoins essentiels font l'objet de droits lorsqu'ils :

- ont un caractère informatif : on peut les décrire et définir clairement ce qui est nécessaire pour les satisfaire;
- apportent une justification aux droits : ils ont une composante morale, c'est-à-dire qu'ils ont la capacité de créer un devoir, une obligation pour les autres;
- sont suffisamment importants, servent des buts importants et leur non-satisfaction cause des dommages importants;
- sont incontournables : indépendamment de qui on est, de quel genre de vie on poursuit ou de ce qu'on a décidé de faire dans le passé;
- sont d'ordre général.

Il se peut toutefois que des besoins ne soient pas satisfaits, sans que cela signifie pour autant que la personne concernée ne vit pas une bonne vie. Prenons l'exemple d'un ascète, qui consacre sa vie à l'introspection religieuse en se privant de relations sociales. On ne peut affirmer que son mode de vie est mauvais au point de vouloir protéger cette personne contre elle-même en s'introduisant dans sa sphère privée. Son manque de contact social est librement choisi et peut être compensé par autre chose. Bien qu'ici, un besoin essentiel ne soit pas comblé, les droits de la personne ne sont pas violés, mais ils le seraient si on l'empêchait d'avoir des contacts sociaux (*ibid.*).

Ainsi, les droits s'exercent lorsqu'une personne a la possibilité de satisfaire ses besoins selon ce qu'elle désire et ce qui est important pour elle, sans être entravée de la jouissance de ce droit et, notamment, avec la garantie que la satisfaction de ses besoins est possible. La possibilité de choisir comment répondre à ses besoins est donc importante. Pour pouvoir exercer son libre arbitre, les conditions de vie d'une personne doivent être adéquates, ce qui veut dire qu'il est nécessaire qu'elle possède certains biens en l'absence desquels l'expression de son libre arbitre serait sévèrement réduite (*ibid.*).

En somme, les personnes en situation de pauvreté n'ont pas assez de ressources financières pour arriver à répondre à l'ensemble de leurs besoins ou pouvoir les combler en fonction de leurs préférences. Elles voient ainsi l'accès au plaisir et leur capacité de libre arbitre limitée par leur situation. À cela s'ajoute l'impact des préjugés. Il est donc possible d'affirmer que la pauvreté, l'accès limité au plaisir et les préjugés sont un obstacle à la réalisation des droits des personnes qui vivent la pauvreté.

Annexe 2 : Grille des niveaux de conscience¹²

GRILLE DES NIVEAUX DE CONSCIENCE

DÉFINITIONS :

Conscience : Connaissance que l'on a des expériences que l'on vit.

Conscientisation : Processus de connaissance de l'oppression en se libérant de la définition qu'en donnent les oppresseurs, pour apprendre celle qui correspond aux conditions réelles d'existence des personnes opprimées.

Niveaux de conscience : Étapes qui marquent cet apprentissage. Les niveaux de conscience se manifestent dans les ATTITUDES qu'on adopte face aux situations d'oppression, les EXPLICATIONS qu'on en donne, les ACTIONS que l'on pose en réponse à elles et le PROJET qu'on formule pour la société dans laquelle on les vit.

Niveaux	Manifestations	Attitudes	Explications	Actions	Projet de société
1. CONSCIENCE SOUMISE . magique : explication surnaturelle . primaire, native : adhésion aux explications et aux solutions de l'ordre établi	-fatalisme -résignation -sentiment de culpabilité -attachement aux valeurs traditionnelles -loyauté à l'égard des institutions	-justification de l'ordre établi en se référant au sacré ou aux lois naturelles -répétition des explications fournies par les détenteurs du pouvoir et l'idéologie dominante	-solutions individuelles -activités de survie -entraide familiale et parfois de voisinage -répétition d'actes traditionnels -exécution des rôles assignés -évasion dans l'alcool, la drogue, le jeu, la religiosité, etc. -recours ou référence aux organismes de charité et au bénévolat	-absence de projet de société -fidélité au statu quo	
PASSAGE 	-affirmation du « je » -sentiment de sa dignité comme être humain -lucidité face aux situations d'oppression -goût de parler	-critique de ce qui apparaissait inévitable ou naturel -mise en question de l'idéologie dominante	-protestations individuelles -gestes défensifs -démarches avec d'autres	-émergence d'une conception du monde où les choses pourraient changer	
2. CONSCIENCE RÉVOLTÉE	-insatisfaction du statu quo -ressentiment global contre les privilégiés -goût de l'action	-identification des injustices -dénonciation globale des responsables -analyse très sommaire des causes	-activisme : action sans réflexion -actions ponctuelles limitées aux intérêts immédiats	-casser, briser le système	

¹² Tiré de Gaudreau et Villeneuve (2005), aux pages 124 et 125.

Manifestations	Attitudes	Explications	Actions	Projet de société
Niveaux				
PASSAGE ➔	-ouverture à de nouvelles valeurs -foi en la possibilité de l'action collective	-recherche des causes des injustices et des relations entre elles	-début de planification de l'action	-organiser le changement social
3. CONSCIENCE RÉFORMISTE	-refus des inégalités et des injustices -volonté de corriger les abus du système -confiance en de nouveaux leaders -solidarité fermée sur son groupe d'appartenance	-manque de sens social des leaders -place à faire aux catégories sociales marginalisées -améliorations à apporter au fonctionnement de l'État et du système	-interventions organisées pour résoudre des problèmes et défendre des droits, dans les limites permises par le système et en s'en tenant aux intérêts immédiats des concernés -mise en place d'alternatives tournées vers les problèmes locaux et sectoriels : groupes d'entraide, coopératives, etc. -action politique dans des partis déjà établis	-améliorer le système existant
PASSAGE ➔	-sentiment de son identité culturelle : de classe, de sexe, d'ethnie, d'âge, etc. -élargissement de ses solidarités	-identification des limites du système -analyse critique des structures	-début d'organisation autonome sur la base de l'appartenance de classe et des autres appartenances opprimées : sexe, âge, ethnie, etc.	-dépasser les limites du système en place
4. CONSCIENCE LIBÉRATRICE	-recherche de nouveaux rapports sociaux -engagement dans le processus permanent de libération de toutes les formes d'oppression -volonté de maîtriser le devenir collectif	-analyse des mécanismes d'exploitation économique, de domination politique et d'aliénation culturelle -analyse des rapports de classe et des autres rapports d'oppression -analyse de conjoncture, i.e. du moment actuel dans les rapports d'oppression de sa société	-action – réflexion continue -interaction entre services, luttes et stratégie à long terme -mobilisations débouchant sur une organisation politique autonome -solidarités locales ouvertes sur les solidarités régionales, nationales et internationales	-une société en mobilisation permanente contre toute forme d'exploitation et d'exclusion* économique, de domination politique et d'aliénation culturelle * Le concept d'exclusion a été introduit au cours de la deuxième moitié des années 1990 par L. Gaudreau

Session « Approfondissement de la conscientisation ». Collectif québécois de conscientisation – Mai 1990.
Grille élaborée par l'INODEP, à partir de la pensée et de la pratique de Paulo Freire

Annexe 3 : Certificat d'approbation de l'éthique du projet

Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs

 UNIVERSITÉ
LAVAL

Votre mandat à la recherche et à la création
Comité d'éthique de la recherche

APPROBATION DE L'ÉTHIQUE

Projet de recherche impliquant des êtres humains ou
la consultation de renseignements personnels

Ce projet de recherche a été examiné en conformité avec les
Modalités de gestion de l'éthique de la recherche sur des êtres humains de l'Université Laval,
par le **Comité sectoriel d'éthique de la recherche en sciences de la santé**

Projet intitulé : Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs!

Nom du chercheur : Madame Sophie Dupéré

Numéro d'approbation : 2014-224 / 09-12-2014

Date de décision : 9 décembre 2014

Date d'expiration de l'approbation : 1^{er} janvier 2016

Après examen des informations et des documents qui lui ont été transmis, le Comité a constaté que ce projet respecte les principes d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Il prend acte de la confirmation écrite de la chercheuse à l'effet qu'elle a pris connaissance des mesures de suivi¹ associées à l'émission de l'approbation éthique de son projet et qu'elle accepte de les appliquer. Par conséquent, le Comité approuve ce projet pour un an.



Mahmoud Rouabhia, président
Comité d'éthique de la recherche en sciences de la santé

19 décembre 2014

Date

¹ Rappel des mesures de suivi au verso

Maison Michel-John Enghy 418 659-2131, poste 4305
2041, chemin Sainte-Foy Télécopieur : 418 654-3940
Québec (Québec) G1Y 0A6 ce@eth.ulaval.ca
CANADA www.comite.ulaval.ca

Mesures de suivi associées à l'approbation éthique

Pour le projet intitulé : **Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs!**
(numéro de dossier : 2014-224)

1. Informer le Comité par écrit et dans les meilleurs délais (indépendamment du calendrier de ses réunions statutaires) des situations suivantes si elles se présentent :
 - de **toute modification au projet**, comme il a été approuvé en ce jour, qui comporterait des changements dans la choix des participants, dans le recrutement, dans la manière d'obtenir leur consentement, de réaliser la collecte des données ou encore, dans les risques ou inconvénients encourus par la participation, et ce, préalablement à l'application de ce changement (modèle de lettre de demande d'amendement disponible sur le site Internet des CÉRUL);
 - de **toute modification** qui serait apportée à un **instrument utilisé pour le recrutement** (annonces, affiches, etc.), pour confirmer le **consentement** (formulaire de consentement, feuillet d'information, etc.) ou pour effectuer la **collecte** des données (questionnaire, grille d'entrevue, etc.) en fournissant la nouvelle version du document concerné, où les modifications auront été mises en évidence, préalablement à son utilisation;
 - de **tout événement imprévu et sérieux** (ex. : détresse psychologique d'un participant, menace proférée à l'égard d'une personne, effets secondaires ou imprévus ou indésirables d'un produit, d'un médicament ou d'un test, etc.) qui surviendrait dans le déroulement d'une activité du présent projet et qui impliquerait un participant, en complétant le formulaire VRR-EI disponible sur le site Internet des CÉRUL;
 - de **l'interruption prématurée de ce projet de recherche** pour une raison quelconque, qu'il soit financé ou non, y compris en raison de la suspension ou de l'annulation de l'approbation d'un organisme subventionnaire.
2. Tant que le projet ne sera pas terminé, et non seulement le recrutement, présenter annuellement une **demande de renouvellement** de l'approbation, en fournissant un rapport sur le déroulement de la recherche, le nombre de participants recrutés et, le cas échéant, sur les difficultés rencontrées en cours de réalisation, à l'aide du formulaire VRR-107. La demande de renouvellement doit être transmise au Comité dans un délai de 30 jours avant la date de fin de l'approbation, indépendamment du calendrier des réunions statutaires.

Annexe 4 : Formulaire de consentement à signer par les personnes prises en photo

Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs !

Qu'est-ce que la recherche-action participative?
La recherche-action participative est une orientation de recherche axée sur la collaboration entre des chercheurEs et des membres d'une communauté en vue d'une meilleure compréhension d'un sujet de préoccupation à travers des efforts visant à améliorer les conditions sociales par des actions individuelles et de groupe.

Qu'est-ce que la méthode photovoice?
La méthode photovoice est une stratégie créative de recherche-action participative par laquelle les chercheurEs/photographes réalisent leur propre collecte de données en utilisant un appareil photo afin de documenter les préoccupations et les forces de leur communauté, et faire part de leurs expériences et leurs expertises. Ils analysent ensuite leurs données lors d'un processus d'analyse qualitative en groupe axé sur la réflexion critique et la production de connaissances partagées, puis participent à la diffusion de leurs résultats dans le but de susciter des changements sociaux.

Quels sont les avantages, risques ou inconvénients possibles liés à la prise de photos de vous?

- Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de contribuer à la lutte aux préjugés.
- Votre participation demandera moins de dix minutes, cependant aucun dédommagement financier ne vous sera offert.
- Bien que votre nom et vos coordonnées ne seront pas dévoilés, il se peut que l'on vous reconnaisse sur les photos.

Votre participation est-elle libre et avez-vous le droit de vous retirer?

- Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche.
- Vous pouvez retirer vos photos sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de retirer vos photos, il est important d'en prévenir la chercheuse principale ou la coordonnatrice du projet dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Toutes les photos de vous et les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Qui est le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés?

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est un regroupement d'organisations nationales et de collectifs régionaux qui agit AVEC les personnes en situation de pauvreté en vue de jeter les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde. Le Collectif soutient que la pauvreté est un empêchement à l'égalité en dignité et en droits et à la réalisation effective des droits reconnus à touTEs. C'est sur la base de ces droits indissociables et inaliénables qu'il faut agir pour changer les règles d'un système qui génèrent la pauvreté et l'exclusion. Dans cet esprit, le Collectif a mis sur pied le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés, groupe de réflexion visant à enrichir l'analyse politique, développer des pratiques collectives de résistance aux préjugés et développer des outils de conscientisation, et ainsi contribuer à des transformations sociales.

Renseignements supplémentaires

Pour toute information, pour retirer vos photos du projet de recherche, ou pour tout inconvient ou préoccupation en lien au projet de recherche, vous pouvez contacter :
La chercheuse principale Sophie Dupéré au 418-656-2131 #7431 ou la coordonnatrice du projet Cynthia Moreau au 418-525-0040.

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université

Laval:
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
2325, rue de l'Université, Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Renseignements – Secrétaire: (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette recherche et nous vous remercions d'y participer.

FEUILLET D'INFORMATION
DE LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE AVEC LA
MÉTHODE PHOTOVOIX INTITULÉE:

Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs !

DU CARREFOUR DE SAVOIRS
SUR LA LUTTE AUX PRÉJUGÉS
DU COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ.

Personne apparaissant sur les photographies

Chercheuse principale: S. Dupéré, Université Laval
Cochercheurs: L. Fradet, Université Laval; C. Moreau et C. Gagnon, Collectif pour un Québec sans pauvreté.
CochercheurEs/Photographes du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés: C. Bach, M. Béjais, M.-L. Bouchard, M. Côté, J. Gagnon, M. Labrie, G. Tremblay et P. Tremblay.
Source de financement: Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Organisme participant: Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Objectifs de la recherche

- Documenter quels sont les plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès;
- Expliquer pourquoi les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à ces plaisirs (obstacles, contraintes et mécanismes tant sur le plan individuel que structurel);
- Expliquer pourquoi le plaisir est un besoin essentiel pour tout être humain et devrait être un droit pour touTEs.

Ce projet approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval, n° d'approbation 2014-224 /09-12-2014.

Le plaisir : un besoin essentiel pour toutes !

Qu'advient-il des photographies?

- Les photos deviennent la propriété du Collectif pour un Québec sans pauvreté, cependant vous pourrez en obtenir une épreuve.
- Les photos demeurent anonymes.
- Les photos peuvent être utilisées pour leur analyse seulement ou pour leur analyse et leur diffusion selon votre consentement.
- Lors de la diffusion, les photos seront accompagnées d'un titre et d'un texte explicatif. Si vous le désirez, ces informations et leur contexte de diffusion vous seront présentés. Vous aurez alors 15 jours pour retirer votre photo du projet de diffusion.
- Les photos où l'on pourrait vous reconnaître peuvent être reproduites, publiées, transmises, distribuées, affichées et exposées, en tout ou en partie, dans divers documents, publications, revues scientifiques, productions multimédias, vidéos, cédéroms, DVD. Elles pourront être présentées dans des expositions, des publicités, des colloques ou des congrès scientifiques ou encore, sur le site Web du Collectif, d'autres sites de médias sociaux ou d'autres médias actuels ou futurs. Notez que le Collectif n'a aucun contrôle et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation abusive possible de l'information sur son site, y compris des photos où vous figurez.

Qu'en est-il de la confidentialité de mes renseignements personnels?

- Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants:
- Votre nom ne paraîtra dans aucun document imprimé et électronique.
 - Les divers documents de la recherche seront codifiés et seules la chercheuse principale et la coordonnatrice du projet auront accès à la liste des noms et des codés.
 - Les matériaux de la recherche, incluant les photos non choisies pour la diffusion, seront conservés dans un classeur sous clé dans un bureau du Collectif pour un Québec sans pauvreté ou dans un fichier informatique sécurisé puis seront détruits un an après la fin du projet, soit à l'automne 2017.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

POUR LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE AVEC LA MÉTHODE PHOTOVOIX INTUITIVE :

Le plaisir : un besoin essentiel pour toutes !

DU CARREFOUR DE SAVOIRS SUR LA LUTTE AUX PRÉJUGÉS DU COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ.

Personne apparaissant sur les photographies

Votre image est considérée comme une information personnelle. En recueillant des renseignements personnels, le Collectif pour un Québec sans pauvreté doit se conformer à l'article 36.3 du Code civil du Québec indiquant que le consentement d'une personne est requis pour capter son image et la diffuser.

1. J'ai eu en ma possession un exemplaire du feuillet d'information dont j'ai pris connaissance.
2. J'ai reçu une explication verbale de la nature, des objectifs et des procédures de cette recherche.
3. Dans un 1^{er} temps, je comprends que ma participation est volontaire et que je peux me retirer en tout temps sans que cela me nuise en informant simplement la chercheuse ou la coordonnatrice du projet afin que mes photos soient retirées de la recherche.
4. Dans un 2^e temps, je comprends que je pourrai confirmer mon consentement à la diffusion des photos de moi dans un délai de 15 jours lorsqu'on m'aura précisé le contexte de leur publication. Toutefois, après ce délai, la diffusion ne sera plus sous le contrôle unique des responsables puisque leur diffusion sur divers médias en ligne échappe au contrôle des chercheurs.
5. Je comprends que les données de cette recherche seront traitées en toute confidentialité et qu'elles ne seront utilisées qu'à des fins scientifiques, de sensibilisation et de transformation sociale. Je comprends que mon nom ne sera jamais diffusé.
6. J'ai pu poser toutes les questions voulues concernant cette recherche et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes.
7. J'ai eu le temps voulu pour prendre ma décision.
8. J'ai bien reçu toute l'information nécessaire concernant ma participation et je comprends bien ce qui est attendu de moi.

	Numéro des photos
CONSENTEMENT À LA PRISE DE PHOTOGRAPHIES	
Je, soussignéE, accepte que l'on prenne des photos de moi.	
CONSENTEMENT À LA DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES	
Je, soussignéE, autorise l'utilisation des photos de moi pour des publications imprimées ou électroniques.	
J'aimerais recevoir une épreuve des photos.	
J'aimerais recevoir des informations sur les activités de diffusion.	
Nom de la personne sur les photos:	
Courriel/Adresse postale:	
Téléphone:	
Signature:	
Date:	
Nom du cochercheurE/photographe:	
Signature:	
Date:	

Annexe 5 : Formulaire de consentement à la participation destiné aux membres du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Destiné aux membres du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés invités à participer au projet de RAP avec la méthode Photovoix (cochercheurEs/photographes)

Titre de la recherche : Le plaisir : un besoin essentiel pour touTEs

Chercheure principale : Sophie Dupéré, Faculté des sciences infirmières, Université Laval.

Cochercheures: Cynthia Moreau et Claudine Gagnon, Collectif pour un Québec sans pauvreté; Lucie Fradet, Faculté des sciences infirmières, Université Laval.

Organisme associé : Collectif pour un Québec sans pauvreté

Source de financement : Collectif pour un Québec sans pauvreté

Avant d'accepter de participer à la présente recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de cette recherche, ses procédures, ses avantages, ses risques et ses inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Nature de la recherche

Cette recherche est réalisée avec la méthode Photovoix qui est stratégie créative de recherche-action participative par laquelle les cochercheurEs-photographes réalisent leur propre collecte de données en utilisant un appareil photo afin de documenter les préoccupations et les forces de leur communauté, et faire part de leurs expériences et

leurs expertises. Ils analysent ensuite leurs données lors d'un processus d'analyse qualitative en groupe axé sur la réflexion critique et la production de connaissances partagées, puis participent à la diffusion de leurs résultats dans le but de susciter des changements sociaux.

2. Objectifs de la recherche

1. Documenter quels sont les plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès;
2. Expliquer pourquoi les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à ces plaisirs (obstacles, contraintes et mécanismes tant sur le plan individuel que structurel);
3. Expliquer pourquoi le plaisir est un besoin essentiel pour tout être humain et devrait être un droit pour touTEs.

3. Déroulement de la participation

Votre participation consistera à :

- Assister aux rencontres de discussion du Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés réunissant des personnes sensibles à la problématique des préjugés et des moyens pour les contrer. Ces rencontres serviront à préparer la recherche avec la méthode Photovoix, à obtenir de la formation sur la technique photographique et les considérations éthiques s'y rattachant et à contribuer à la préparation de la diffusion des résultats. Ces rencontres mensuelles d'environ trois heures trente minutes auront lieu au Collectif pour un Québec sans pauvreté.
- Prendre des photos dans des espaces privés ou publics, à l'intérieur ou à l'extérieur, pour répondre aux objectifs de recherche. Le temps à y consacrer est propre à chacunE.
- Partager votre expérience et vos réflexions et prendre part à l'analyse en groupe des photos lors de rencontres de discussion mensuelle. Les discussions seront enregistrées afin de ne perdre aucun des précieux commentaires.
- Respecter les décisions prises collectivement sur la démarche.
- Ne pas révéler le contenu des discussions afin de préserver la confidentialité des personnes qui participent à l'étude.

4. Éthique

Votre participation consistera à s'engager auprès des personnes photographiées, et particulièrement envers les personnes en situation de vulnérabilité, à :

- adopter une attitude respectueuse de la dignité de la personne et de son espace privé, en jugeant la situation (être attentif aux signes d'incompréhension, d'inconfort, etc.), en n'étant pas intrusif, en gagnant sa confiance sans la brusquer, sans mettre de pression et sans insister, en lui donnant la chance de dire non et en répondant à ses questions;

- se présenter personnellement et présenter le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés, le projet et ses objectifs de recherche et la méthode Photovoix;
- indiquer à la personne à photographier
 - ce que ça implique de prendre une photo d'elle;
 - comment les photos seront utilisées : discussion en groupe pour répondre aux objectifs de recherche, choix des photos les plus pertinentes, diffusion possible;
 - qu'elle sera mise au courant du contexte de diffusion des photos (titre, texte, forme) afin qu'elle puisse donner son consentement final à la diffusion dans un délai de quinze jours;
- demander son consentement écrit pour la prise de photos et leur diffusion;
 - passer en revue avec elle les huit éléments à considérer avant qu'elle donne son consentement;
- lui remettre une copie du formulaire de consentement signé;
- lui montrer la photo qui a été prise d'elle et en l'effaçant devant elle si elle refuse que sa photo soit utilisée;
- lui offrir une épreuve de ses photos et d'être mis au courant des activités publiques.

5. Engagement à la confidentialité

Votre participation consistera à s'engager à :

- assurer la confidentialité des données recueillies y compris les renseignements personnels et les photographies;
- ne pas divulguer l'identité des participants ou toute autre donnée permettant d'identifier un participant, un organisme ou des intervenants des organismes collaborateurs;
- ne pas conserver de copie des documents contenant des données confidentielles y compris les enregistrements des discussions, les transcriptions sur papier, les photographies (épreuve électronique ou papier et négatif), et les renseignements personnels.

6. Protection de la confidentialité et gestion des données

Les informations recueillies dans le cadre de cette recherche demeureront strictement confidentielles. À la suite de ces rencontres, l'identité des cochercheurEs-photographes et des personnes photographiées sera protégée de la façon suivante :

- Les données recueillies y compris les enregistrements des discussions, les transcriptions sur papier, les photographies, et les renseignements personnels, seront conservées dans un classeur sous clé dans un bureau fermé au Collectif pour un Québec sans pauvreté ou dans un fichier informatique sécurisé, puis seront effacées un an après le dépôt du rapport de recherche soit, à l'automne 2017;

- Dans les publications et lors des présentations, les informations personnelles permettant d'identifier les cochercheurEs-photographes et les personnes photographiées (ex. : nom, âge, emploi, noms des enfants, noms de lieux) seront modifiées afin d'assurer leur confidentialité à moins que la personne souhaite être identifiée;
- Aucune personne autre que la chercheuse principale ou la coordonnatrice du projet n'aura accès aux enregistrements et aux confidences personnelles partagées.
- Une copie signée de votre consentement sera conservée sous clé dans un bureau fermé du Collectif pour un Québec sans pauvreté et une autre vous sera remise.

Notez que du fait que ces entretiens sont collectifs, nous ne pouvons assurer une totale confidentialité. Toutefois, chacune des personnes présentes doit s'engager à respecter la confidentialité des renseignements concernant les autres membres du groupe et garder pour elle les propos tenus par les autres lors de ces rencontres.

7. Avantages et inconvénients

Avantages et bénéfiques : En participant à cette recherche, vous aurez l'occasion de créer de nouveaux espaces de réflexion favorisant l'approfondissement des savoirs entourant les préjugés liés à la pauvreté et les besoins essentiels comme le droit au plaisir; de communiquer votre point de vue, votre compréhension et vos idées; de générer des solutions; de construire du sens à travers votre expérience; de développer des savoirs techniques liés à la photographie; de développer des savoirs liés à l'éthique de la photo.

Inconvénients et risques prévisibles : Votre participation à cette recherche comporte un risque physique potentiel relié à la prise de photographies dans l'espace privé ou public, à l'intérieur ou à l'extérieur comme dans tout autre déplacement (chute, circulation, etc.). Toutefois, elle comporte peu d'inconvénients sauf le temps investi. Si l'occasion se présente, un inconfort peut être occasionné par la demande de consentement à la prise de photo. De la fatigue peut être ressentie lors des activités de collecte de données (déplacement pour la prise de photos) et des séances d'analyse en groupe. Enfin, des éléments évoqués ou entendus lors de la rencontre peuvent générer un inconfort psychologique. Si jamais votre participation vous préoccupait ou vous bouleversait, une personne ressource assurera un suivi individuel si vous avez besoin d'être soutenue, et nous vous donnerons accès à des ressources locales qui pourront vous recevoir ou vous écouter.

8. Liberté de participation et droit de retrait

Votre participation à ce projet de recherche est tout à fait volontaire. Vous êtes donc libre d'accepter ou de refuser d'y participer, sans avoir à donner de raisons et sans risque de subir de préjudice. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation à tout moment, sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir la chercheuse principale

ou la coordonnatrice du projet dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

9. Diffusion des résultats

Les résultats de cette recherche seront présentés aux membres du comité de recherche, aux organismes participants et aux autres organismes qui en feront la demande. Les résultats pourront également être publiés dans divers documents, revues scientifiques, productions multimédias, vidéos, cédéroms, DVD. Ils pourront être présentés dans des expositions et publicités, des colloques ou des congrès scientifiques ou encore, sur le site Web du Collectif, d'autres sites de médias sociaux ou d'autres médias actuels ou futurs.

10. Compensation

Tout frais relié à votre participation sera remboursé seulement lors des rencontres mensuelles : déplacement (billets d'autobus, taxi, voiture), gardiennage selon les besoins des participantEs. Un repas est offert lorsque les rencontres se déroulent à l'heure des repas. À noter que cette compensation ne s'applique pas lors des activités personnelles de prise de photo.

11. Personne ressource

Pour toute information, pour vous retirer du projet de recherche, ou pour tout inconfort ou préoccupation en lien au projet de recherche, vous pouvez contacter Sophie Dupéré, au 418-656-2131 poste 7431 ou par courriel à sophie.dupere@fsi.ulaval.ca, ou Cynthia Moreau, au 418-525-0040 ou par courriel à Cynthia@pauvrete.qc.ca; la liste des ressources locales vous sera remise.

12. Remerciement

Votre collaboration est précieuse pour la réalisation de la présente recherche et nous vous remercions d'accepter d'y participer.

B) CONSENTEMENT

1. J'ai eu en ma possession un exemplaire du formulaire de consentement dont j'ai pris connaissance.
2. On m'a expliqué verbalement la nature, le but et les procédures de cette recherche.
3. On m'a informéE des avantages et du fait qu'il n'y avait un risque potentiel connu associé à ma participation.
4. Je comprends que ma participation est volontaire et que je peux me retirer en tout temps sans que cela me nuise.
5. Je comprends que les données de cette recherche seront traitées en toute confidentialité et qu'elles ne seront utilisées qu'à des fins scientifiques, de sensibilisation et de transformation sociale. Je comprends que mon nom ne sera jamais associé aux témoignages.
6. Je consens à l'enregistrement des discussions.
7. J'ai pu poser toutes les questions voulues concernant cette recherche et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes.
8. On m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.
9. J'ai bien reçu toute l'information nécessaire concernant ma participation et je comprends bien ce qui est attendu de moi.

Je, soussignéE, accepte de participer à cette recherche

Nom de la personne participantE : _____

Signature

Date : Jour/mois/année

Nom de la chercheure responsable ou de sa représentante : _____

Signature

Date : Jour/mois/année

Plaintes ou critiques : Toute plainte ou critique relativement à ce projet de recherche pourra être adressée, en toute confidentialité, au bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval dont les coordonnées sont les suivantes :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
2325, rue de l'Université. Université Laval,
Québec (Québec) G1V 0A6
Renseignements — Secrétariat : (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Annexe 6 : Formulaire d'engagement à la confidentialité

Titre de l'étude : Le plaisir, un besoin essentiel pour touTEs

Cette recherche-action participative est sous la direction de Sophie Dupéré professeure à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval.

Il m'a été expliqué que :

1. Le but de la recherche est de :
 - Documenter quels sont les plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès;
 - Expliquer pourquoi les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à ces plaisirs (obstacles, contraintes et mécanismes tant sur le plan individuel que structurel);
 - Expliquer pourquoi le plaisir est un besoin essentiel pour tout être humain et devrait être un droit pour touTEs.
2. Pour réaliser cette recherche, l'équipe de recherche utilise la méthode Photovoix en collaboration avec le Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Par la signature d'un formulaire de consentement écrit, un représentant de l'équipe de recherche s'engage auprès des cochercheurs-photographes et des personnes (participants) photographiées à assurer la confidentialité des données recueillies.
3. Dans l'exercice de mes fonctions de coordonnatrice ou d'assistante de recherche, j'aurai accès à des données qui sont confidentielles. En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance du formulaire de consentement écrit signé avec les cochercheurs-photographes et des personnes (participants) photographiées et je m'engage à :
 - assurer la confidentialité des données recueillies y compris les renseignements personnels et les photographies, soit à ne pas divulguer l'identité des participants ou toute autre donnée permettant d'identifier un participant, un organisme ou des intervenants des organismes collaborateurs;
 - assurer la sécurité physique et informatique des données recueillies en conservant les matériaux de la recherche, incluant les photos, dans un classeur sous clé dans un bureau du Collectif pour un Québec sans pauvreté ou dans un fichier informatique sécurisé puis seront détruits un an après la fin du projet;
 - ne pas conserver de copie des documents contenant des données confidentielles.

Je, soussigné, _____, m'engage à assurer la confidentialité des données auxquelles j'aurai accès.

Coordonnatrice ou Assistante de recherche

Date

Chercheure

Date

N° d'approbation du Comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval : 2014-224 / 09-12-2014.

Si j'ai des questions à propos de la recherche, je peux contacter la chercheure principale, Sophie Dupéré au 418-656-2131 #7431.

Annexe 7 : Grille des questions d'analyse (fiche synthèse - réflexions et discussions)

Fiche Synthèse : Réflexions et discussion

Version 8 avril 2015

Titre de la photo	[La photo]	Photo no :
		Date :
Photographe :		
Endroit :		
[Le titre]		

1. Qu'est-ce qu'on voit sur la photo? [le photographe laisse le groupe s'exprimer d'abord, puis explique ce qu'il voulait montrer sur sa photo].
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la situation, le fait, l'événement, la personne, l'objet, le lieu, l'ambiance, etc.
2. Quel est le type de plaisir auquel les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès? [le photographe laisse le groupe s'exprimer d'abord, puis explique ce qu'il voulait montrer avec sa photo].
<ul style="list-style-type: none"> • Nommer le (les) type(s) de plaisirs
3. Dans quel contexte la photo a été prise ? [photographe seulE]
<ul style="list-style-type: none"> • Nommer s'il s'agit d'un montage symbolique, d'une mise en scène, d'un reportage, etc.
4. Pourquoi tu as choisi cette photo plutôt qu'une autre? [photographe seulE]
<ul style="list-style-type: none"> • Pour sa représentativité, son réalisme, son symbolisme, son esthétique, etc.
5. Que représentent les éléments sur la photo? [le groupe]
<ul style="list-style-type: none"> • À quel(s) préjugé(s) peut-on relier cette photo? • Est-ce que le non-accès au plaisir illustré par la photo est causé par un préjugé? • Porter attention à sa propre perception en tant que personne en situation de pauvreté : Quel regard le reste du monde pourrait-il porter sur cette photo? Participe-t-elle à lutter contre les préjugés ou risque-t-elle de les renforcer?
6. Qu'est-ce que la photo ne montre pas?
<ul style="list-style-type: none"> • Nommer les éléments qui permettent de mieux identifier ou comprendre le non-accès ou le type de préjugé

7. Comment réagit-on face au fait qu'on n'a pas accès à ce plaisir, ou face à ce type de préjugé?
<ul style="list-style-type: none"> Porter attention à ses propres attitudes, émotions, comportements, réflexes et actions en lien avec le préjugé : acceptation, résignation, adaptation, insatisfaction, jugement (ses propres préjugés), ressentiment (méfiance, désespoir, impuissance et colère), blâme, indignation, mobilisation, responsabilisation...
8. Pourquoi les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à ce type de plaisir?
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les causes, les responsabilités, ce qui peut expliquer en partie l'existence du préjugé : les lois naturelles? l'idéologie dominante? la conjoncture? les rapports de pouvoir? les mécanismes d'exploitation? les structures sociales? sa propre responsabilité (être une part du problème)...
9. Pourquoi ce type de plaisir est un besoin essentiel pour tout être humain et devrait être un droit pour touTEs?
<ul style="list-style-type: none"> Nommer les besoins fondamentaux auxquels il répond : subsistance; sécurité ou protection; repos; identité ou reconnaissance; communauté; affection; transcendance; création; empathie; honnêteté; travail; défi; compréhension; participation; loisir; liberté ou autonomie (d'après Mansk, Rosenberg et Max-Neef).
10. Comment cette photo et les éléments de discussion pourraient être utilisés pour changer les préjugés?
<ul style="list-style-type: none"> Identifier des actions à poser pour contrer le préjugé et/ou pour favoriser l'accès au plaisir auquel la photo fait référence : protestations collectives? actions ponctuelles? stratégies à long terme? solutions individuelles (être une part de la solution)? etc.
11. Pourquoi je ne prendrais pas la photo?
<ul style="list-style-type: none"> Parle-t-elle assez (suffisamment représentative)? Pose-t-elle problème (éthique, compromettante, etc.).
12. Des idées pour d'autres photos?
13. Écrire une phrase forte qui explique bien la photo.
<ul style="list-style-type: none"> À partir de ta réflexion ou des échanges en groupe
14. Des commentaires?

Annexe 8 : Tempête d'idées sur les trois questions de recherche

Carrefour des savoirs sur la lutte aux préjugés

19 janvier 2015



Tempête d'idées sur nos trois questions de recherche

1. Quels sont les plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès?

- La vue (absence de vue sur la ville, sur un paysage, présence d'usines, d'autoroutes, de ce qui est moins bien entretenu...).
- Les voyages.
- Les spectacles (avant, on avait le droit durant le Festival d'été) + cinéma.
- Les jardins (accès à un lopin de terre).
- La culture (en général).
- Des cours (ex : natation, danse, les sports).
- Des sorties en amoureux.ses ou sorties familiales (ex. : parc d'attractions).
- Au respect de ses choix (ex : relaxer, lire un livre, prendre un verre).
- La liberté d'expression, le respect de l'expression.
- Le luxe (ex. : la technologie dernier cri).
- La reconnaissance sociale (ex : la contribution citoyenne et aussi pour soi-même). La place dans la société.
- Les compétences.

2. Pourquoi les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à ces plaisirs (obstacles, contraintes et mécanismes tant sur le plan individuel que structurel)?

- Le regard de la société. On s'autocensure à cause du regard de l'autre.
- Nécessité de choisir entre l'essentiel et les plaisirs. Tout ce qu'on a un petit surplus, on le met sur l'essentiel. Le plaisir vient en dernier (jamais?).
- Les liquidités \$ ne sont pas toujours disponibles au moment où on pourrait avoir accès au plaisir (ex : je pourrais avoir accès à de la meilleure nourriture avec un groupe d'achat, mais je n'ai pas toujours l'argent au moment de faire la commande).
- Les prestations actuelles ne laissent rien pour les plaisirs.
- La pauvreté crée des obstacles qui peuvent empêcher l'accès à des plaisirs même gratuits (ex : il faut trouver l'\$ à l'avance pour s'impliquer socialement, si c'est trop compliqué, risque d'abandon).
- Les ressources sont tellement limitées qu'on a moins d'autonomie dans nos choix (ex : il faut trouver une activité qui plaise à toute la famille - nécessité de compromis).
- Beaucoup de plaisirs coûtent de l'\$.
- Appauvrissement/paupérisation : hausse du coût de la vie, des tarifs, des taxes, mais stagnation ou baisse des revenus.
- Stress de la vie, toujours dans l'urgence, ça empêche de profiter des plaisirs accessibles. Il faut avoir de la disponibilité, de la « place pour rêver » pour avoir du plaisir.

3. Pourquoi le plaisir est un besoin essentiel pour tout être humain et devrait être un droit pour touTEs?

- Le plaisir contribue à une bonne santé mentale/hygiène psychologique.
- Partager avec des amiEs est un droit intrinsèque - de nature, nous sommes des animaux sociaux.
- On devrait touTEs être considéréEs comme égales/égaux.
- C'est une condition essentielle à la croissance personnelle.
- Le plaisir est l'absence de souffrance.
- On grandit mieux dans le plaisir.
- On apprend mieux dans le plaisir.
- Quand tu as du plaisir, tu parais mieux.
- Le plaisir est un pansement, un médicament.

Annexe 9 : Textes des bannières autoportantes



Se lever collectivement

Photo du lever de soleil dans une cour arrière - Micheline Bélisle

Vivre dans un habitat donnant accès à la lumière du soleil, à la nature, à l'espace... Profiter d'un peu de verdure dans sa cour et d'un aménagement permettant de se lier à ses voisinEs... Des **PLAISIRS** associés aux logements décents et peu accessibles pour les personnes en situation de pauvreté.

Ce sont souvent leurs faibles revenus ou l'absence de moyens de transport qui expliquent qu'elles n'habitent pas toujours un quartier vert. Mais d'autres facteurs peuvent jouer, comme l'urbanisme conçu pour les voitures.



Des **PRÉJUGÉS** nuisent aussi aux personnes en situation de pauvreté qui désirent s'établir dans un quartier plus vert : « C'est une profiteuse, elle doit travailler au noir ou se faire vivre! » Ces préjugés peuvent pousser quelqu'un qui les aurait intériorisés à s'auto-exclure : « C'est trop beau pour une pauvre, je ne mérite pas ça! »

ToutES ont pourtant **DROIT** à des conditions de vie adéquates, notamment à un logement décent. C'est un **BESOIN ESSENTIEL** pour rester en santé physique et mentale. Tout le monde devrait avoir droit à sa place au soleil!

C'est pas grand, mais c'est chez moi

Photo de la galerie arrière et corde à linge - Patrick Tremblay

En situation de pauvreté, on n'a pas souvent le **PLAISIR** de choisir un logement à son goût et qui répond à ses besoins. Est-ce un luxe d'avoir son chez-soi, son petit coin aménagé à coups de débrouillardise, comme la corde à linge bricolée ici avec les moyens du bord?



De faibles revenus expliquent en partie cette difficulté d'accès à un milieu de vie qui nous plaît. L'urgence d'une situation peut pousser à accepter de vivre dans un habitat malsain. Le peu de logements abordables, la construction de logements sociaux qui stagne et le nombre limité de coopératives poussent aussi certaines personnes à se résigner à des conditions de logement inadéquates.

Les **PRÉJUGÉS** contribuent également à confiner les personnes en situation de pauvreté dans des « logements de pauvres » : « Les pauvres entretiennent mal leur logement, ils brisent tout! »

Avoir un logement décent, c'est pourtant un **DROIT**. Cela favorise le respect de soi et l'inclusion dans la société. C'est un **BESOIN ESSENTIEL** pour se sentir en sécurité, être en bonne santé physique et mentale et avoir une qualité de vie satisfaisante.

L'abondance avec les moyens du bord

Photo de plats cuisinés - Johanne Gagnon

De la nourriture saine, variée, suffisante et selon ses goûts est un **PLAISIR** très souvent inaccessible aux personnes en situation de pauvreté. Pour bien se nourrir à un coût raisonnable, plusieurs se tournent vers les cuisines collectives qui offrent la fierté d'agir et du pouvoir sur sa vie, le plaisir de socialiser et la tranquillité d'esprit qu'apporte l'assurance d'avoir quelque chose à manger à la fin du mois.



La difficulté d'avoir des aliments sains s'explique par le faible revenu, mais aussi par certaines pratiques commerciales. Au début du mois, les épiceries offrent peu de rabais sur les produits frais. De plus, les ressources d'aide alimentaire ne suffisent plus à la demande et posent des conditions qui en limitent l'accès.

La honte, la méconnaissance ou certaines craintes peuvent aussi jouer, car même si les cuisines collectives ont démontré leur efficacité, des **PRÉJUGÉS** s'y accolent : « Il profite des banques alimentaires, il dépend de la société ». « Elle n'est même pas capable de cuisiner de façon autonome ». Et certains s'interrogent sur la qualité des plats cuisinés : « C'est de la bouffe de pauvre... »

Toute personne a pourtant **DROIT** à des conditions de vie adéquates, et une bonne alimentation en fait partie, c'est un **BESOIN ESSENTIEL**.

Rien ne se perd, tout se transforme

Photo du divan - Catherine Bach

Les personnes en situation de pauvreté ont de la difficulté à se procurer des objets neufs, de qualité et durables. Elles doivent se tourner soit vers l'usagé, soit vers le neuf de mauvaise qualité. Elles ont rarement le **PLAISIR** de choisir selon leurs préférences et leurs besoins.

Elles peuvent aussi avoir la « chance » de faire une « trouvaille » dans la rue. La réutilisation, la simplicité volontaire, c'est très branché... sauf en situation de pauvreté où un double standard pousse à cacher que ce meuble, on l'a trouvé au bord du chemin.



La photo réfère à des **PRÉJUGÉS** tenaces : « Il a ramassé des meubles dans la rue, ça doit pas être propre chez lui ». Et quoi qu'elles fassent, ces personnes sont jugées : « Elle s'est acheté un meuble neuf? On voit bien qu'elle ne sait pas budgéter! » Ces préjugés, une fois intériorisés, peuvent faire naître de la culpabilité, de la honte et gêner tout plaisir.

TouTEs ont pourtant **DROIT** à des conditions de vie adéquates pour rester en santé physique et mentale. Pouvoir choisir des objets qui répondent à ses besoins et à sa personnalité est un **BESOIN ESSENTIEL**, afin de vivre de façon authentique et de se sentir inclusE dans la société.

La vie est un long DVD tranquille

Photo du couple dans leur salon - Patrick Tremblay

Quel **PLAISIR** de se détendre et se divertir devant un bon film! Et si c'est au cinéma, c'est aussi le plaisir de sortir. Regarder un film, c'est accéder à la culture. Mais il est fréquent pour les personnes en situation

de pauvreté de voir les nouveautés plusieurs années après tout le monde et d'avoir ainsi l'impression d'être « déphasées ».

Les revenus expliquent en grande partie cet accès limité. Mais certaines politiques y contribuent aussi, comme la « taxe de la débrouillardise » à l'aide sociale. Lorsque les personnes partagent leur logement, par exemple avec leur conjointE, elles peuvent voir leurs prestations être diminuées.

Lorsqu'elles s'offrent le cinéma, les personnes en situation de pauvreté se sentent souvent jugées. Car plusieurs **PRÉJUGÉS** laissent entendre que, « puisqu'elles passent leur temps à ne rien faire, pourquoi il faudrait qu'elles se détendent devant un film? » Ou encore, « Le divertissement et la culture, ça devrait être seulement pour ceux et celles qui travaillent pour se les payer ».



TouTEs ont pourtant **DROIT** aux loisirs. S'évader, se détendre sont des **BESOINS ESSENTIELS**. Prendre part à la vie culturelle est une condition pour se sentir inclusE dans la société.

Démasquer la douleur de la guerrière

Photo du masque - Maryline Côté

Pour garder ou retrouver la santé, on peut faire du sport, suivre une formation ou aller en physiothérapie. C'est souvent un **PLAISIR** de prendre soin de soi. Or, les personnes en situation de pauvreté ont un accès limité à la prévention et aux traitements non couverts par l'État. Ce masque, résultat d'un atelier d'art-thérapie, vient nous le dire.



Les traitements autres que la médication sont souvent inaccessibles pour ces personnes. Les politiques d'austérité et la privatisation des services de santé compliquent encore davantage les choses. Des organismes élargissent l'accès aux traitements, mais il faut les connaître, faire les démarches et répondre à certains critères. De plus, lorsque la pauvreté empêche de couvrir ses besoins, elle génère un stress constant et néfaste sur la santé et l'espérance de vie.

Les **PRÉJUGÉS** contribuent aussi à rendre difficile l'accès à des soins adaptés : « Les personnes pauvres nous coûtent déjà assez cher, qu'elles travaillent si elles les veulent ces traitements-là! »

Chaque personne a pourtant **DROIT** à une qualité de vie favorisant un bon état de santé physique et mentale. Et chacunE devrait pouvoir choisir la façon de se soigner, de prendre soin de soi et de répondre à ses **BESOINS ESSENTIELS**.

Le prix du billet

Photo du billet de musée – Micheline Bélisle

Ce billet illustre le **PLAISIR** d'accéder à la culture, de s'ouvrir à de nouveaux horizons et d'alimenter ses capacités intellectuelles et émotionnelles. Mais la culture n'est pas toujours à la portée des personnes en situation de pauvreté, car le prix pour en jouir est souvent élevé.



La faiblesse des revenus explique donc en partie les difficultés qu'elles rencontrent pour profiter de l'offre culturelle. Des organismes tentent de remédier à cette situation, mais il faut faire des démarches parfois complexes et correspondre à certains critères.

De plus, lorsqu'elles ont accès à la culture, les personnes en situation de pauvreté craignent d'être jugées, tant les **PRÉJUGÉS** sont nombreux : « Elle se paie du luxe, elle gaspille son argent » ou bien « Il a dû travailler au noir », quand ce n'est pas « Les pauvres ne peuvent pas apprécier la culture, ils ne sont pas assez instruits ou intelligents ».

Tout le monde a pourtant le **DROIT** de participer à la vie culturelle. Toute personne a droit à l'éducation et au plein épanouissement de sa personnalité. Le fait d'apprendre, de développer une pensée critique, de transmettre des connaissances vient répondre aux **BESOINS ESSENTIELS** de réalisation de soi et d'accomplissement.

Bénévole, plaisir inclus



Photo d'une table bien mise - Marie-Lyne Bouchard

Quel **PLAISIR** de bien manger, de fêter, de recevoir et d'être reçuE! Des plaisirs auxquels les personnes en situation de pauvreté n'ont pas toujours accès. La photo, prise lors d'une activité pour remercier des bénévoles, invite aussi à réfléchir à la valorisation qu'apporte le travail rémunéré.

Car pour « mériter » une place à cette belle table, il faut avoir travaillé. Selon certains **PRÉJUGÉS**, si une personne ne travaille pas, c'est « parce qu'elle est paresseuse » ou « se trouve bien dans sa situation ». Donc, elle ne « mérite pas » de fêter ou d'être reçue!

Pourtant, travailler ne veut pas dire être sortiE de la pauvreté. Le marché du travail est exigeant, difficile à intégrer et peut décourager après plusieurs échecs. Pour pouvoir travailler, même comme bénévole, il faut un revenu suffisant et ne pas être constamment préoccupéE par sa survie.

Pourtant, chacunE a **DROIT** à des conditions de vie adéquates lui permettant de participer activement à la société. Il n'y a pas que le travail rémunéré qui ait une valeur et le bénévolat mérite d'être davantage reconnu. Le fait de contribuer à la société répond à des **BESOINS ESSENTIELS** tels que développer ses connaissances et se réaliser.

Vieux motard que jamais

Photo de la moto – Gilles Tremblay

Quel **PLAISIR** de changer de décor et de s'offrir un peu de liberté comme le permet cette moto! Mais toutes les personnes en situation de pauvreté n'ont pas accès à une telle activité pour s'évader du quotidien.

Lorsque les personnes en situation de pauvreté choisissent de vivre leur « passion », c'est souvent au prix de plusieurs sacrifices et de nombreux bricolages. Et pour les personnes à l'aide sociale, les règles et la petitesse des prestations limitent la possibilité d'épargner.



Les personnes en situation de pauvreté se heurtent aux **PRÉJUGÉS** souvent accolés aux objets qualifiés de « luxueux ». « Elle a une auto, elle ne doit pas être si pauvre que ça. » « Il doit travailler au noir. » « Il fait peut-être partie d'un gang criminel. » Ces préjugés blessent et sont lourds à porter. Et ce, même lorsque la moto sert aussi à se rendre au travail.

Pourtant, tout le monde a **DROIT** au respect de sa vie privée et à la possibilité de choisir la façon de dépenser son argent et de disposer de son temps. La détente et l'évasion sont des **BESOINS ESSENTIELS** pour vivre de façon authentique et rester en santé physique et mentale.

Prendre un ti-verre, c'est agréable.

Photo de trois personnes qui lèvent leur verre - Mélanie Labrie

Quel **PLAISIR** de socialiser, de célébrer entre amiEs! Les moments de célébration sont souvent associés à la consommation d'alcool. N'est-il pas normal d'apporter du vin lorsqu'on nous invite?

Même si prendre un verre est courant en société, les personnes assistées sociales craignent d'être jugées si elles s'offrent ce plaisir. Selon l'adage populaire, « le plaisir, ça doit se mériter ». Si une personne a travaillé toute la semaine, « elle mérite sa bière ». Alors pourquoi les personnes à l'aide sociale la mériteraient-elles?

S'il est un **PRÉJUGÉ** tenace envers ces personnes, c'est bien celui qui laisse croire qu'elles ont toutes des problèmes de dépendance. « Il boit son chèque dès qu'il arrive ». Ce préjugé conduit à un contrôle social infantilisant, comme ces bons d'achat d'épicerie qui excluent l'achat d'alcool ou de cigarettes.



Pourtant, tout le monde a le **DROIT** de choisir la façon de dépenser son argent et a droit au respect de sa vie privée. La détente et l'évasion sont des **BESOINS ESSENTIELS**. Prendre un verre n'est ni criminel ni immoral : tout le monde devrait pouvoir le faire sans se sentir jugéE ou discriminéE.